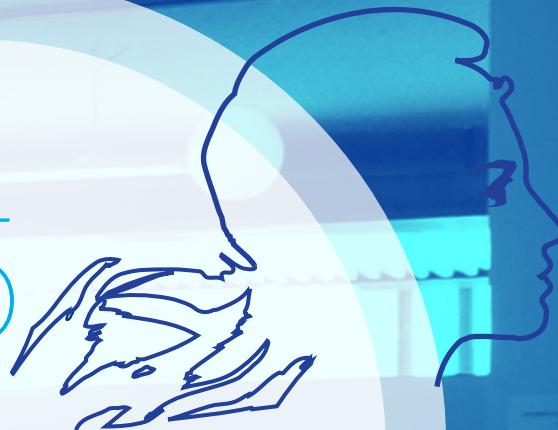


2015



# RAPPORT D'ACTIVITÉ



des services de l'État dans  
le département du Doubs







## EDITO

Le rapport d'activité 2015 des services de l'État du département du Doubs, que j'ai le plaisir de vous présenter, est construit autour des grandes missions que sont la sécurité, l'éducation, le développement économique, l'action sociale et la protection de l'environnement.

Ce rapport d'activité témoigne de l'implication des agents au service de l'intérêt général à travers la grande diversité de leurs missions et dans le cadre d'une nécessaire modernisation de l'action publique et la poursuite de la réforme territoriale de l'Etat.

La mission première de l'État est de mettre la République au service de tous, en garantissant à nos concitoyens l'accès aux droits. Dans un contexte économique et social difficile, et la nécessité d'assurer la sécurité et la protection de nos concitoyens au regard des événements marquants de l'année 2015, les services de l'État ont été mobilisés afin de répondre avec efficacité et responsabilité à cette mission essentielle.

Dans une société en mutation, nos concitoyens sont plus que jamais attachés aux missions régaliennes qui sont le socle de notre contrat social. La sécurité des personnes et des biens, le soutien à l'activité économique ou la réforme de l'éducation prioritaire, sont des priorités gouvernementales qui se déclinent quotidiennement au niveau local. La sécurité est la garante de notre capacité à vivre ensemble. L'emploi cristallise la crainte du présent et l'espoir dans l'avenir. L'éducation est le nécessaire passage de témoin entre les générations.

Plus que jamais, notre rôle est de préparer l'avenir et de préserver les équilibres de nos territoires. Qu'ils soient urbains, avec le nouveau programme national de renouvellement urbain, ou qu'ils soient ruraux, avec le plan de soutien à l'élevage et dans le cadre du comité interministériel aux ruralités. Le département du Doubs dispose d'un potentiel économique, agricole et culturel de premier plan, qu'il convient de promouvoir.

Avec la création de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté, et le renforcement de l'échelon intercommunal avec la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, l'État a souhaité conforter un développement équilibré de nos territoires dans le cadre de la poursuite d'un dialogue serein avec les collectivités territoriales et leurs élus.

L'année 2016 nous permettra de développer plus encore le partenariat de qualité engagé entre les services de l'État et l'ensemble des forces vives du Doubs, et en premier lieu les élus locaux.

**Raphaël BARTOLT**

Préfet du Doubs

# SOMMAIRE

## 01 L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DU FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE 6

1 / SÉCURITÉ PUBLIQUE .....	6
Sécurité publique .....	6
Zone de sécurité prioritaire de la Petite Hollande .....	8
2 / SÉCURITÉ ROUTIÈRE .....	8
Accidentologie dans le Doubs .....	8
Le contrôle des transports .....	10
Le permis de conduire .....	11
3 / SÉCURITÉ CIVILE .....	12
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours .....	12
Revue de sûreté du barrage du Châtelot .....	13
Le Plan de Prévention des Risques inondations .....	14
Ouvrage de protection contre les crues de la boucle de Besançon .....	14
Autorisation d'un doublement de tronçon de canalisation de transport de pétrole brut .....	15
4 / DÉMOCRATIE .....	16
Enquêtes publiques .....	16
Elections politiques .....	16
Mise en oeuvre de la loi NOTRe : un paysage Intercommunal profondément modifié .....	18
Les communes nouvelles dans le Doubs .....	18
L'expertise financière et fiscale au service des collectivités locales .....	19
La révision des valeurs locatives des locaux professionnels .....	19

## 02 L'ÉTAT EN ACTION POUR L'ÉDUCATION, L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 20

1 / ÉDUCATION .....	20
Mesures pour l'école primaire .....	20
Nouvelles mesures déployées pour l'éducation prioritaire .....	21
Les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap .....	22
La généralisation des projets éducatifs territoriaux .....	23
L'État soutient les constructions scolaires à l'aide de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) .....	24
2 / EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE .....	25
Service civique dans le Doubs .....	25
Les contrats aidés .....	26
Actions EMPLOI .....	29
Installation d'un parc fournisseurs .....	30

## 03 L'ÉTAT EN ACTION POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA CULTURE 31

1 / LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS.....	31
La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dès le plus jeune âge : les stéréotypes sexistes, le terreau des inégalités entre les femmes et les hommes .....	31
Le contrat de ville .....	32
2 / LOGEMENT, HÉBERGEMENT .....	33
La rénovation urbaine .....	33
L'Agence nationale de l'habitat.....	33
Mise en œuvre du plan migrant dans le Doubs .....	34
Un Service Intégré d'Accueil et d'Orientation unifié .....	34
3 / POLITIQUE CULTURELLE .....	35
Signature du contrat d'objectifs et de moyens avec les « Deux Scènes », scène nationale de Besançon.....	35
Lancement du chantier de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon.....	35

## 04 L'ÉTAT GARANT DE L'ENVIRONNEMENT, L'AMÉNAGEMENT ET LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES 36

1 / ENVIRONNEMENT .....	36
Bilan de la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature.....	36
Bilan Conférence Loue .....	36
Mesures d'urgence en cas de pollution atmosphérique et Plan de Protection Atmosphérique Belfort-Montbéliard.....	37
Expérimentation du co-voiturage à Jougue .....	38
Promotion du covoiturage sur l'Arc Jurassien .....	38
Protection de la Basse vallée de la Savoureuse.....	39
Le contrôle sanitaire des eaux .....	40
Transition énergétique pour la croissance verte : forte mobilisation des territoires en 2015.....	40
Centre de massification et de tri du Sybert .....	41
2 / AMÉNAGEMENT .....	42
Transfert de l'instruction du droit des sols.....	42
L'Ad'AP, Agenda d'Accessibilité Programmée.....	44
Pontarlier, projets d'aménagement de la RN57.....	45
La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux .....	46
Bilan des fonds européens, FEDER, FSE et FEADER.....	46
La verbalisation électronique.....	48
3 / LES TERRITOIRES RURAUX.....	49
Plan paysage 2015 .....	49
Plan de soutien à l'élevage.....	50
La Politique Agricole Commune (PAC), bilan sur le premier pilier .....	51
De nouvelles prérogatives pour la Commission Départementale de préservation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers .....	52
Le Conseil aux Territoires.....	53

## 05 UN ÉTAT PLUS MODERNE, PLUS EFFICIENT, PLUS EFFICACE 53

Les Archives départementales au service des collectivités.....	54
La dématérialisation des échanges dans le secteur public local .....	55
Le guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile.....	56
La démarche QUALIPREF .....	57

## GLOSSAIRE..... 58

01

# L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DU FONCTIONNEMENT DE LA DÉMOCRATIE



## 1 / SÉCURITÉ PUBLIQUE

### ■ Sécurité publique

> Création du  
**Groupe Départemental  
d'Intervention (GDI)**  
au sein de la DDSP du  
Doubs :

→ force structurée et  
efficace de lutte contre  
la délinquance, les  
violences urbaines et  
maintien de l'ordre public

2

pelotons de surveillance  
et d'intervention de la  
gendarmerie renforcés  
(PSIG) seront créés en  
2017

**BAC** ■

*Brigades Anti-criminalité  
de la Police Nationale*

**PSIG** ■

*Pelotons de Surveillance  
et d'Intervention de la  
Gendarmerie*

→ En matière de sécurité, l'année 2015 a été marquée par un fort investissement des forces de sécurité intérieure dans la lutte contre la menace terroriste.

Ainsi, les contrôles des flux, notamment aux frontières, ont été renforcés et des sites sensibles, lieux de culte, centres commerciaux, grands rassemblements, ont été sécurisés par les forces de l'ordre ainsi que l'armée dans le cadre de l'opération « Sentinelle ».

La mise en œuvre des mesures liées à l'état d'urgence à compter du 14 novembre 2015 et à la sécurisation du territoire national dans le cadre de la COP 21 a également mobilisé les forces de l'ordre qui ont maintenu en parallèle une forte implication en matière de sécurité publique et de lutte contre l'insécurité routière.

Par ailleurs, suite à l'annonce de Bernard CAZENEUVE, ministre de l'Intérieur, lors de sa visite officielle le 5 juin 2015 à Besançon, un Groupe Départemental d'Intervention (GDI) a été créé le 7 septembre 2015 au sein de la DDSP du Doubs.

Ce groupe, basé à Besançon et composé de 19 fonctionnaires de police, constitue pour la police nationale un potentiel permanent permettant de faire face aux situations nécessitant l'intervention ou la présence immédiate d'une force structurée et efficace en matière de lutte contre la délinquance, de lutte contre les violences urbaines, et de maintien de l'ordre public.

Les forces de l'ordre se sont vues également dotées de nouveaux matériels et véhicules dans le cadre du plan BAC-PSIG annoncé par le ministre de l'Intérieur en octobre 2015, et deux pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie renforcés (PSIG) dit « sabres »

seront créés  
dans le dé-  
partement  
à l'horizon  
2017.

“ Renforcement des  
forces de sécurité  
intérieure ”





## Le bilan de la délinquance constatée

### Une stabilisation des atteintes aux biens

Les atteintes aux biens sont en très légère augmentation, soit une hausse de 1,6 % en 2015 par rapport à 2014.

Les vols avec violences, les plus traumatisants pour les victimes, baissent de 2 % et les vols avec armes (armes à feu, armes blanches ou par destination) sont quasiment stables, 67 faits en 2015 pour 64 en 2014. Les vols violents sans armes sont en légère baisse de 3% en 2015.

Les vols sans violence sont en hausse de 3,1 % avec des évolutions différentes selon les types vols : les vols liés aux véhicules à moteur sont en baisse de 8% par rapport à 2014, les cambriolages sont en hausse de 17,3 % en 2015 avec une baisse amorcée en fin d'année qui se confirme en 2016, les vols sans violence contre les personnes sont en légère hausse avec 171 faits supplémentaires en 2015, soit + 4,3 %.

Les forces de l'ordre ont poursuivi en 2015 l'information et la prévention à destination de leurs partenaires et du grand public afin d'accompagner les dispositifs opérationnels déployés :

- 15 protocoles de participation citoyenne signés dans le Département afin de développer un partenariat renforcé entre la gendarmerie nationale, les élus locaux et la population ;
- poursuite du partenariat avec la CCI du Doubs dans le cadre de l'alerte « commerces » avec 44 300 SMS adressés ;

- déploiement de l'application sur téléphone portable Stop Cambriolages par la gendarmerie nationale ;
- conventions entre la DDSP et des sociétés de surveillance et de gardiennage privées et entre les forces de l'ordre et les associations d'élus.

### Une augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en augmentation avec 763 faits supplémentaires enregistrés en 2015 pour 3 936 faits en 2014 soit + 19,4%. Les violences physiques non crapuleuses représentent près de la moitié des atteintes à l'intégrité physique des personnes notamment pour ce qui concerne les coups et blessures volontaires sur personnes de plus de 15 ans avec 2 025 faits en 2015 contre 1 651 en 2014, soit + 22,8 %. Par contre, les violences physiques crapuleuses, les plus traumatisantes, sont en baisse (-2 %, 480 faits contre 492 en 2014).

### Des escroqueries et infractions économiques et financières en hausse

Les escroqueries et infractions économiques et financières sont en hausse de 9,40 % en 2015, avec 2 675 faits constatés contre 2 404 en 2015, démontrant la nécessaire vigilance à conserver en la matière notamment s'agissant d'escroqueries par internet ou piratage informatique.

## En bref

### > Bilan de la délinquance

**+1,6%**  
atteintes aux biens

**-2%**  
vols avec violences

**+3,1%**  
vols sans violences

**15**  
protocoles de participation citoyenne signés dans le Doubs

**Poursuite** du partenariat avec la CCI du Doubs «Alertes commerces»  
44 300 SMS envoyés

**+19,4%**  
atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes

**+9,4%**  
escroqueries et infractions économiques



Chambre de Commerce et d'Industrie



Direction Départementale de la Sécurité Publique

## ➔ Zone de sécurité prioritaire de la Petite Hollande

En 2015, l'action des forces de l'ordre a été mise sur les incivilités constatées (attroupements, rodéos, nuisances de voisinage) et rixes entre bandes, qui ont été moins nombreuses durant l'année écoulée notamment avec la mise en place d'un dispositif de surveillance et d'intervention spécifique, les mercredis et samedis après-midi. Des opérations «anti-rodéos» ont été organisées le dimanche après-midi qui se sont traduites par la confiscation des engins, envoyant un signal fort à l'attention des conducteurs. La police a également organisé plusieurs opérations de visites de caves et de halls d'immeubles.

Cette année s'est traduite également par un renforcement de la coopération entre la police nationale et la police municipale, par des opérations conjointes de sécurisation dans le quartier et par l'utilisation systématique du centre de supervision urbain pour repérer les fauteurs de troubles et identifier les auteurs d'incivilités et de délits.

Cette coopération s'inscrit dans le cadre de la collaboration renforcée entre l'Etat et la Ville de Montbéliard, mise en œuvre en cours d'année, qui se traduit notamment par une réunion hebdomadaire sur la sécurité à laquelle participent le sous-préfet de Montbéliard, le maire, son adjoint à la sécurité, le directeur de la police municipale et le commissaire central.

## 2 / SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### ▣ Accidentologie dans le Doubs

> Sécurité routière

**-38,6%** ↘

mortalité routière

**-10%** ↘

accidents

**40%**

Proportion d'accidents mortels dans la tranche 15-24 ans



➔ Dans le Doubs, après une année 2014 particulièrement lourde en matière de mortalité routière, l'année 2015 enregistre une diminution sensible du nombre d'accidents corporels (- 40 accidents), de personnes tuées (- 17) et de personnes blessées (- 76).

En revanche, dans le même temps, le nombre de victimes graves tend à stagner (+ 1 personne blessée hospitalisée).

Ainsi, si le bilan 2015 apparaît globalement encourageant, il convient de nuancer ces statistiques, en soulignant que :

- La mortalité est en hausse chez les jeunes :
  - 11 jeunes entre 15 et 24 ans sont décédés sur les routes du département soit plus de 40 % des tués, contre 7 en 2014 (16 %) ;
  - la baisse des accidents de véhicules légers (- 40 %) et des piétons (- 87 %) s'accompagne d'une stagnation des accidents des deux roues,

avec 10 tués en 2015 comme en 2014.

Les deux tiers des accidents mortels se sont produits sur des trajets effectués dans un rayon de moins de 20 km du domicile de la personne décédée.

- La vitesse et l'alcool demeurent les deux principaux facteurs d'accidents mortels :
  - le facteur vitesse est présent dans 10 accidents mortels soit 37 % (contre 23 % en 2014) ;



# SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- la présence d'alcool est détectée dans 9 accidents mortels soit 33 % (contre 30 % en 2014).

Ce bilan, ainsi que la recrudescence des accidents mortels de la route depuis le mois de décembre 2015, démontrent que **la lutte contre l'insécurité routière et la sensibilisation des citoyens** à cette cause **doivent se poursuivre**, et que la **mobilisation** de tous les partenaires, services de l'État, des collectivités locales, élus, associations, **est essentielle** pour y contribuer.

## Actions de prévention

Dans le cadre du plan départemental d'action de sécurité routière pour 2015, près de **45 000 personnes ont été sensibilisées** par les acteurs locaux de la sécurité routière sur les enjeux identifiés dans le Document Général d'Orientations.

Parmi l'ensemble des actions qui ont été déployées sur le territoire du département, plusieurs interventions novatrices sont à mettre en exergue :

- la piste routière CRS-Gema Prévention en avril à Besançon ;
- le lancement du nouveau spectacle pédagogique « T'inquiète, je gère » à destination des lycéens, par la compagnie Véronino ;
- les actions en faveur des modes doux (piétons et cycles).

Enfin, d'autres opérations de sensibilisation ont été reconduites, dont des séances de remise à niveau code de la route en communes, des interventions en établissements scolaires, des actions dans les cars de transports scolaires, des

actions en partenariat avec les forces de l'ordre ou encore des interventions de sensibilisation au risque alcool lors d'événements festifs.

Ce sont au total, toutes actions confondues, environ 55 000 personnes qui auront été sensibilisées en 2015.

## Déploiement des dispositifs de contrôle automatisé

Dans le cadre du plan contre l'insécurité routière, annoncé le 26 janvier 2015 par le ministre de l'Intérieur, le parc des radars est en cours de modernisation pour mieux lutter contre les vitesses excessives ou inadaptées.

Ainsi, l'installation de la fonctionnalité « double-sens » est une évolution technique qui améliore sensiblement la capacité pour un radar fixe de lutter contre l'insécurité routière en contrôlant concomitamment la vitesse des véhicules qui circulent sur deux voies opposées.

Des panneaux d'information sont systématiquement installés sur chacun des axes contrôlés par un équipement « double-sens », dans chaque sens de circulation.

En 2015, pour le Doubs, un premier radar fixe a été équipé de la fonction « double sens » sur la RD 437 à Valentigney.

Le panneau d'annonce correspondant a par ailleurs été mis en place sur le nouveau sens de l'axe contrôlé.

A terme, la fonction « double-sens » sera appliquée sur sept autres radars dans le Doubs.

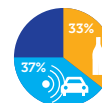


## En bref

2/3

Proportion d'accidents se produisant dans un rayon de 20 km du domicile

vitesse et alcool sont les principaux facteurs d'accidents mortels



### > Actions de prévention

**55 000**

personnes sensibilisées en 2015

### > Modernisation

du parc de radars avec une fonctionnalité double-sens.

## Le contrôle des transports



→ La lutte contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale dans le secteur des transports routiers est désormais une priorité pour les services de l'État en région.

L'année 2015 a été marquée, pour la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), par un renforcement des actions de contrôle en faveur de la régulation du secteur des transports routiers. Une attention particulière a notamment été portée sur le contrôle des véhicules utilitaires légers (-3,5T) utilisés pour le transport de marchandises, ainsi que sur les pratiques liées au cabotage.

Dans le but de faciliter et de sécuriser les opérations de contrôle effectuées par les agents de contrôle de la DREAL en collaboration avec les forces de l'ordre, une nouvelle aire de contrôle a été créée sur la RN57 en direction de Pontarlier, au droit de la commune de Morre.

Cette infrastructure dotée d'une plate-forme de pesée et capable d'accueillir simultanément une dizaine de poids lourds a été réalisée dans le cadre du programme de développement des aires de contrôles initié par l'État. Elle a été mise en service au mois de décembre 2015.



Aire de Morre  
© Crédit DREAL BFC - O. Prétot

### A retenir

#### > Actions de contrôle renforcées

- Régulation du secteur des transports routiers
- Contrôle des véhicules utilitaires légers.
- Création d'une aire de contrôle à Morre sur la RN57

**DREAL**

Direction Régionale de  
l'Environnement, de  
l'Aménagement et du  
Logement

## Le permis de conduire

Le service public de l'éducation routière et du permis de conduire est assuré par la DDT du Doubs, avec une équipe 12 inspecteurs, répartis sur les centres principaux de Mouras à Besançon (9) et d'Arbouans (3) vers Montbéliard.

Les inspecteurs encadrent les examens théoriques généraux (le code) et les examens pratiques des permis A moto, B voiture et C poids lourds.

Un pôle administratif de 4 personnes gère :

- les dossiers d'inscription (cerfa 02) des candidats et le dossier (cerfa 06) nécessaire à l'obtention du titre après réussite de l'examen pratique ;
- la répartition des places d'examen entre les auto-écoles : ce sont elles qui proposent les candidats prêts.

La préfecture est ensuite en charge de la demande de titre (le permis de conduire).

En 2015, il a été réalisé **15 418 examens pratiques** dont 11 665 examens de la catégorie B (véhicules légers).

### Réforme du permis de conduire

Elle se traduit notamment par la réalisation de 13 examens quotidiens par inspecteur (durée de 32 mn) contre 12 auparavant (durée de 35 mn). L'offre de place pour les examens B a ainsi été augmentée.

L'examen théorique général (code) sera externalisé entre juin et septembre 2016 auprès d'opérateurs sous conventions avec l'État.

Une dématérialisation des cerfas 02 et 06 est annoncée courant 2017, à savoir que les candidats rempliront leur dossier administratif sur une application internet.

### Délai de présentation

L'indicateur retenu au niveau national est le délai pour obtenir un second examen pratique après un premier échec, avec un objectif de 45 jours.

Dans le Doubs, ce délai est de 47 jours en 2015 pour une population en préparation active et qui sollicite un nouvel examen moins de 6 mois après le premier échec.

## En bref

### > Service du permis de conduire

**12** inspecteurs

**15 418** examens pratiques

Dont **11 665** examens de catégorie B

### > Réforme du permis de conduire

**13** examens quotidiens par inspecteur pour une durée de 32mn (35mn auparavant)

> Le code (examen théorique général) sera externalisé entre juin et septembre 2016

### 47 jours

délai en 2015 dans le doubs pour obtenir un second examen pratique après un premier échec.

**DDT**  
Direction Départementale  
des Territoires



## 3 / SÉCURITÉ CIVILE

### Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

#### En bref :

Les chiffres-clés  
du SDIS

- 94 921 appels
- 33 506 interventions  
+ 9,1%

dont 25 108 pour  
secours à personnes  
+ 8%

3089 pour incendies  
+ 25%

> Signature  
d'un référentiel  
opérationnel commun  
au SDIS, DDSP et GGN



L'année 2015 aura été particulièrement soutenue pour les sapeurs-pompiers du Doubs. Ils ont réceptionné 94 921 appels de secours et réalisé 33 506 interventions (+ 9,1% par rapport à 2015), dont 25 108 (+8% par rapport à 2015) pour secours à personnes et 3 089 pour incendies (+25% par rapport à 2015).

**Dans le domaine de la prévision**, le SDIS a traité 120 dossiers d'urbanisme, instruit 482 dossiers de manifestations publiques, participé à l'élaboration et à la mise à jour de 18 POI, 4 PPI et 33 dispositions ORSEC. Il a également contribué à l'élaboration et la réalisation de 4 exercices départementaux de sécurité civile.

**Pour ce qui concerne la prévention**, le SDIS comptabilise 354 visites périodiques et 828 études de dossiers (+35% par rapport à 2014).

→ La mise en œuvre d'une convention départementale de secours à personne strictement conforme au référentiel national aura permis d'améliorer la coordination opérationnelle, la coopération entre acteurs, et optimisé un dispositif de secours de qualité.

Les travaux réalisés par le groupe de travail régional de mise en cohérence SDACR/SROS auront conduit, notam-

ment, à l'élaboration et la signature d'un protocole relatif aux modalités d'engagement des hélicoptères Héliumur et Dragon, à l'harmonisation des procédures d'engagement des secours entre le CRRA 15 et les CTA, et permis d'entamer une réflexion sur les modalités d'évacuation et d'accueil des victimes.

**En matière de préservation et de valorisation du volontariat**, le SDIS conduit un ambitieux plan de développement, en cohérence avec le plan d'action national, lui permettant de voir ses **effectifs de sapeurs-pompiers volontaires augmenter depuis 2013**.

Il met également en œuvre une politique de conventionnement en cohérence avec les conventions cadre signées par le ministre de l'intérieur et différents partenaires publics et associatifs.



**GGN** ■  
Groupement de  
Gendarmerie Nationale

**ORSEC** ■  
ORganisation des SECours

**POI** ■  
Plan d'Opération Interne

**PPI** ■  
Plan Particulier  
d'Intervention

## Revue de sûreté du barrage du Châtelot

Construit en 1950 sur la rivière du Doubs à Villers-le-Lac, le barrage hydro-électrique du Châtelot d'une hauteur de 70m constitue une retenue de 60 millions de m<sup>3</sup>. L'aménagement est sous le régime juridique de la concession.

Le Doubs constitue localement la frontière avec la Suisse. Aussi, la concession est répartie pour moitié entre les deux pays (électricité de France et société des forces motrices du Châtelot). Par commodité, l'aménagement est exploité par Groupe E (suisse). Le barrage est contrôlé par les autorités franco-suisse (DREAL pour la France) en application de la réglementation de deux pays.

Le premier bilan décennal de sûreté (introduit par le décret 2007-1735) a été présenté par l'exploitant aux autorités fin 2015. Il s'appuie sur la mise à jour des études fondamentales, la réalisation d'une inspection complète et détaillée de l'ouvrage et la réalisation de divers travaux d'entretiens et de sécurisation du barrage et de son environnement.

**Les conclusions démontrent que l'ouvrage présente un niveau de sûreté satisfaisant. Il est recommandé l'achèvement de quelques travaux et diagnostics ne remettant pas en cause la sûreté de l'ouvrage. Les échéances de réalisation de ces éléments ont été actées par les autorités.**



Afin de garantir la sécurité en intervention, le SDIS a rédigé un **référentiel opérationnel commun au SDIS, à la DDSP et au GGN**. Signé courant 2015, il répond aux objectifs fixés par le ministre en la matière.

Le SDIS répond ainsi aux dispositions de la circulaire relative aux orientations de sécurité civile et à celles

relatives à la mise en œuvre du référentiel portant sur l'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente.

**Suite aux attentats de janvier et de novembre, le SDIS a renforcé ses procédures d'intervention et de protection des personnels face à ce risque.**



Schéma Régional  
d'Organisation Sanitaire



Service Départemental  
d'Incendie et de Secours



Schéma Départemental  
d'Analyse et de  
Couverture des Risques



## > Le PPRi :

### 45 communes

de Mouthe à Bourguignon

### 3 PPRi

prescrits en 2012 font l'objet d'une prorogation jusqu'à mi-2017 :

- PPRi de l'Ognon
- PPRi de la Feschotte
- PPRi du Gland

## Le Plan de Prévention des Risques inondations

Le Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi) du Doubs amont a été prescrit le 23 juillet 2001, il couvre 45 communes le long du Doubs de Mouthe à Bourguignon. L'enquête publique s'est déroulée du 14 septembre au 23 octobre 2015. Il va être approuvé incessamment sous peu, les dernières mises au point se terminant.

Trois PPRi ont été prescrits en 2012 et ont fait l'objet d'une prorogation fin 2015 jusqu'à

mi 2017 : le PPRi de l'Ognon (concertation en cours), le PPRi de la Feschotte (concertation en cours) et le PPRi du Gland (reprise des études pour prendre en compte les travaux du SIVU et ceux du conseil départemental).

Le PPRi du Doubs central est en révision pour prendre en compte notamment l'ouvrage anti-crue protégeant la boucle d'une crue centennale à Besançon, celui de la Savoureuse est également en révision.

## Ouvrage de protection contre les crues de la boucle de Besançon



Protection du vestige - septembre 2015

tions piétonnes ou routières. Un certain nombre d'ouvrage a été construit avant l'année 2015. Ces travaux ont été financés par les Fonds Européen.

Au cours de l'été 2015, l'ouvrage situé sur le quartier de Rivotte prolongeant vers l'amont les murs Vauban a été bâti. Il présente une longueur d'une centaine de mètres. Lors des excavations nécessaires aux fondations, un vestige de fortification a été découvert. Une évolution de la conception du mur de protection a été proposée et validée par les autorités tant sur les aspects préservation du patrimoine (DRAC) que sur la sécurité de l'ouvrage de protection contre les crues (DREAL). Des contrôles du chantier sur l'aspect sécurité de l'ouvrage par les autorités (DREAL) ont permis de s'assurer de la conformité des travaux au projet.

**Les derniers travaux nécessaires à la protection de la boucle devraient être réalisés avant l'été 2016.**

### DRAC

Direction Régionale des  
Affaires Culturelles

### PPRi

Plan de Prévention des  
Risques inondations

### SIVU

Syndicat Intercommunal  
à Vocation Unique

Par arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2013, le préfet a autorisé la ville de Besançon à réaliser des **travaux visant à protéger l'intérieur de la boucle du Doubs contre les inondations**. L'objectif de protection est la crue centennale équivalente à la crue historique de janvier 1910. Les travaux consistent en un confortement des anciens murs Vauban et la création de dispositifs pérennes ou amovibles pour combler les ouvertures constituées par les voies de communica-

## Autorisation d'un doublement de tronçon de canalisation de transport de pétrole brut



→ Le pipeline sud-européen, exploité par la Société du Pipeline Sud-Européen comprend 2 canalisations de pétrole brut, reliant le parc de stockage de Fos-sur-Mer au terminal de Karlsruhe.

Une jonction au niveau du «Terminal Besançon», alimente, au moyen d'une canalisation d'une longueur de 997 mètres, le dépôt pétrolier SFPLJ de Gennes.

Les diamètres différents du tronçon principal et de cette antenne, interdisaient l'emploi d'outils de maintenance internes. Le projet, d'une valeur d'environ 3 M€, consistait à remplacer la canalisation de 24" par une nouvelle de 34", permettant d'assurer la continuité avec l'existant, et ainsi le passage de racleurs de nettoyages sans interruption.

Il comportait, de plus, à l'intérieur de l'enceinte du dépôt de Gennes, l'implantation d'une «gare de racleur» afin de réceptionner ces outils à l'arrivée, ainsi que d'une citerne permettant de récupérer, sans mise à l'air libre, les résidus de nettoyage.

Des prescriptions particulières ont été introduites dans l'arrêté d'autorisation en matière de protection du milieu aquatique notamment en phase travaux ainsi que concernant le prélèvement et le rejet de l'eau nécessaire à l'épreuve de résistance.

Un arrêté distinct a été pris afin d'instaurer les servitudes d'utilité publique liées aux zones d'effets et limitant la construction d'ERP et d'Immeubles de Grande Hauteur. Une visite d'inspection de la DREAL a permis de vérifier, lors du chantier, le respect des dispositions constructives essentielles.

L'année 2015 a permis d'avancer sur la mise en oeuvre du plan de prévention et d'intervention, avec la mise en place de feux sur la voirie départementale, et du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et des mesures de signalisation afférentes en coordination avec les services du conseil départemental, gestionnaire de la voirie départementale, de la commune et de la société SFPLJ. Comme chaque année, la commission de suivi de site s'est réunie le 8 décembre 2015.

**Ce projet fiabilise désormais l'alimentation de la raffinerie de Cressier (Suisse) via le dépôt de Gennes.**

### En bref

> Doublement de tronçon de canalisation

**997m**

longueur de la canalisation qui alimente le dépôt pétrolier SFPLJ de Gennes

**3M€**

Budget du projet

→ Ce projet fiabilise **l'alimentation** de la raffinerie de Cressier (Suisse) via le dépôt de Gennes



ERP

Etablissement Recevant du Public



PPRT

Plan de Prévention des Risques Technologiques

© Crédits photos

DREAL BFC

## 4 / DÉMOCRATIE

### Enquêtes publiques



“ 29 enquêtes publiques prescrites en 2015 ”

29 enquêtes publiques ont été prescrites en 2015 (dont 11 concernent la protection de puits de captage en eau potable). Les enquêtes les plus marquantes sont relatives :

- au projet de création d'une ligne de bus en site propre entre la Gare Viotte et le Pôle TEMIS à Besançon du 8 juin au 17 juillet.

• à la modification n°1 du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre Ancien à Besançon du 23 juin au 23 juillet.

• au projet de plan de prévention des risques d'inondation du Doubs amont menée sur 45 communes du département du 14 septembre au 23 octobre.

### Elections politiques

#### 2015

#### Une année riche en rendez-vous électoraux

En effet, tout au long de l'année 2015, trois élections politiques ont été organisées dans le département par les services de la préfecture :

• **Election législative partielle** dans la 4<sup>ème</sup> circonscription (1<sup>er</sup> et 8 février) destinée à pourvoir le poste vacant de Pierre Moscovici, nommé commissaire européen le 1<sup>er</sup> novembre 2014. Cette élection a concerné 56 communes

situées dans l'arrondissement de Montbéliard et 67 352 électeurs. 13 candidatures ont été enregistrées pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin, 2 pour le 2<sup>nd</sup> tour.

• **Renouvellement général des conseillers départementaux** (22 et 29 mars). Mode de scrutin marqué par d'importantes modifications introduites par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 (notamment création de binômes mixtes et création de 19 cantons à démographie homogène au lieu de 35). Ce sont

81 binômes de candidats qui se sont présentés au 1<sup>er</sup> tour dans les 19 nouveaux cantons du département, et 44 pour le 2<sup>nd</sup> tour.

• **Renouvellement général des conseillers régionaux** (6 et 13 décembre) opéré sur la base des nouvelles régions, en l'occurrence la région Bourgogne-Franche-Comté, pour laquelle 100 sièges de conseillers régionaux étaient à pourvoir (21 pour le Doubs).

#### > Elections

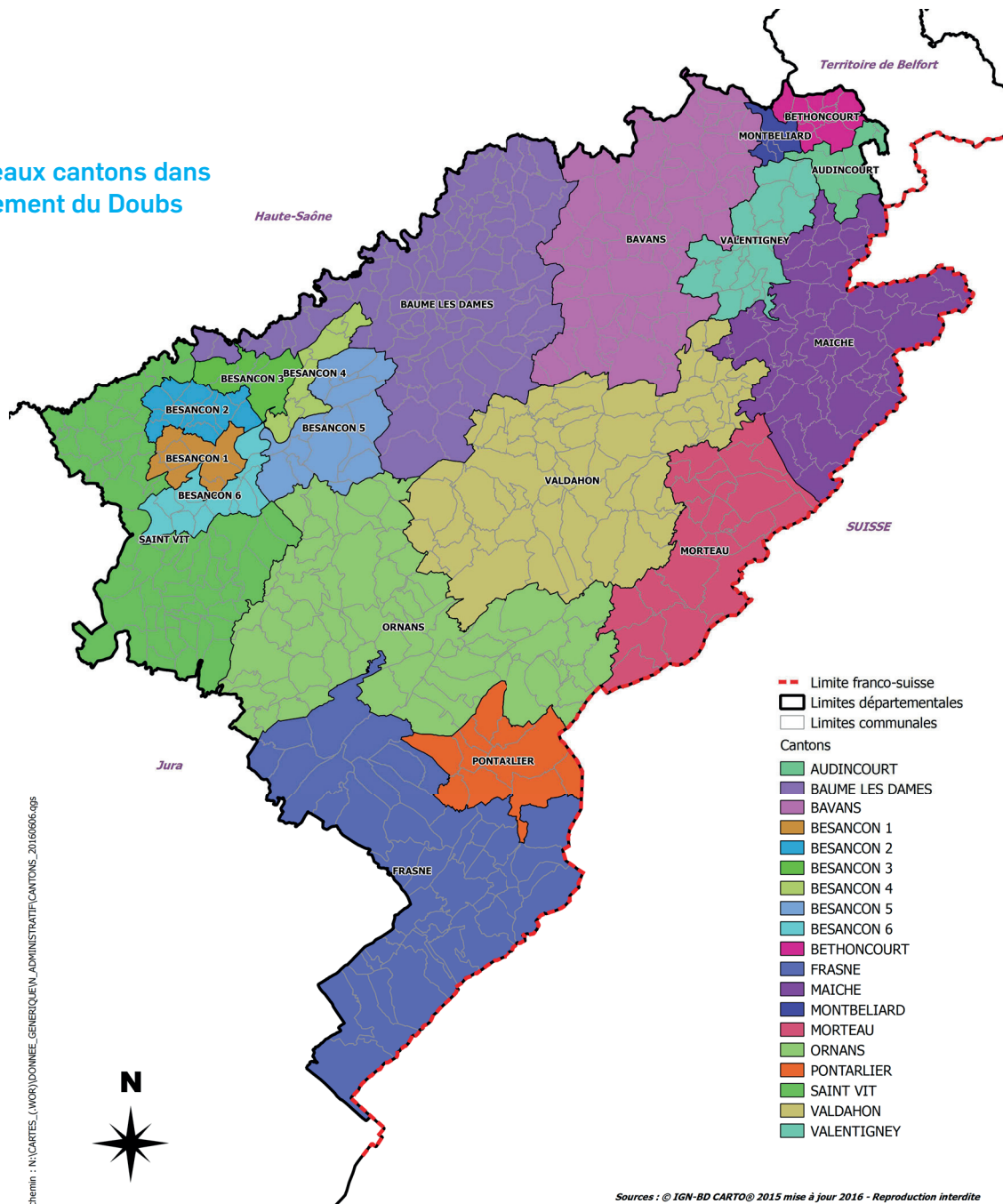
Renouvellement général des conseillers départementaux

Renouvellement général des conseillers régionaux





## Les nouveaux cantons dans le département du Doubs



chemin : N:\CARTES\_\(WORK\DONNEE\_GENERIQUE\ADMINISTRATIF\CANTONS\_2016\60606.qgs

Sources : © IGN-BD CARTO© 2015 mise à jour 2016 - Reproduction interdite

Conception : DDT25 - CATU - UG - LB

## Mise en oeuvre de la loi NOTRe : un paysage Intercommunal profondément modifié

Afin de mieux faire concorder les bassins de vie aux périmètres des EPCI à fiscalité propre et rationaliser leur cohérence spatiale, la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (dite loi NOTRe) a prévu que les **EPCI à fiscalité propre devront désormais réunir au moins 15 000 habitants** (au lieu de 5 000 actuellement), sauf lorsque ce seuil est adapté, pour tenir compte de la situation géographique (zone de montagne) ou d'une densité démographique faible.

Dans tous les cas il ne pourra être inférieur à 5 000 habitants.

Dans chaque département la loi impose qu'un **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale** soit élaboré après évolution de la cohérence des périmètres actuels et réalisation d'un état des lieux de l'existant.

Ainsi dans le Doubs, la mise en oeuvre de cette loi nécessitera de **réduire de moitié** le nombre de communautés et d'agglomération de communes existantes en procédant à des fusions de communautés existantes ou d'extension de leur périmètre.

Comme l'y invite également la loi NOTRe, il est proposé de réduire significativement le nombre de syndicats intercommunaux.

Un projet de schéma a été porté à la connaissance de la Commission Départementale de Coopération intercommunale le 14 octobre 2015 : **les communes et EPCI concernés ont été consultés sur ce projet.**

Leurs avis ont été présentés à la commission départementale de la coopération intercommunale, qui a disposé de 3 mois pour formuler un avis sur le projet de SDCl. Au cours de 5 réunions tenues de janvier à fin mars 2016, elle a examiné 79 propositions d'amendements visant au retrait ou à la modification des mesures inscrites au projet de SDCl.

## Les communes nouvelles dans le Doubs

Une réforme de l'organisation territoriale qui fait évoluer le paysage.

Entre novembre et décembre 2015, 229 arrêtés préfectoraux portant création d'une commune nouvelle ont été publiés au Journal Officiel. Selon le secrétaire d'État en charge de la réforme territoriale, la France compterait désormais un peu moins de 36 000 communes.

Pour le département du Doubs, ont été créées les communes nouvelles suivantes, regroupant 16 communes :

**LES AUXONS**, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2015 en lieu et place des communes d'Auxon-Dessous et d'Auxon-Dessus ;

**ORNANS**, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en lieu et place des communes d'Ornans et de Bonnevaux-le-Prieuré ;

**LES PREMIERS SAPINS**, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en lieu et place des communes d'Athose, de Chasnans, d'Haute pierre-le-Châtelet,

de Nods, de Rantechaux et de Vanclans, constituant la communauté de communes des Premiers Sapins. Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> transformation d'une communauté de communes (dissoute de droit au 1<sup>er</sup> janvier 2016) en commune nouvelle ;

**SANCEY**, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en lieu et place des communes de Sancey-le-Grand et Sancey-le-Long ;

**OSSELLE-ROUTELLE**, créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en lieu et place des communes d'Osselle et de Routelle ;

**VAIRE**, créée au 1<sup>er</sup> juin 2016 en lieu et place des communes de Vaire-Arcier et de Vaire-le-Petit.

**De nombreux projets de réunion volontaire de communes sont en cours dans le Doubs. Le mouvement de création de communes nouvelles devrait ainsi se poursuivre au cours de l'année 2016.**



Etablissement Public de  
Coopération Intercommunale

## L'expertise financière et fiscale au service des collectivités locales

→ Le comptable public est l'interlocuteur privilégié des élus sur les problématiques comptables, financières ou fiscales.

L'année 2015 a été marquée par une forte activité liée à la mise en place du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) et à la création de communes nouvelles.

La Direction départementale des finances publiques (DDFIP) est intervenue, en étroite collaboration avec le Préfet et ses services, pour chiffrer les impacts financiers des différents projets et apporter une expertise sur la sphère comptable et fiscale. De nombreuses simulations fiscales ont été réalisées pour étayer les différentes hypothèses envisagées lors de l'examen des projets de

restructurations d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de création de communes nouvelles (4 créations au final regroupant 12 communes). La DDFIP a également répondu aux sollicitations des élus afin de déterminer les modalités financières pour les communes souhaitant changer d'intercommunalité.

Les services de la DDFIP restent mobilisés auprès des collectivités locales pour toute demande de simulation financière ou fiscale, notamment dans la perspective des restructurations qui interviendront dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le comptable public accompagnera les EPCI pour l'ensemble des travaux comptables induits par ces évolutions.

- **CCID**  
*Commission Communale des Impôts Directs*
- **CIID**  
*Commission Intercommunale des Impôts Directs*
- **CDVLLP**  
*Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels*
- **DDFIP**  
*Direction Départementale des Finances Publiques*

## La révision des valeurs locatives des locaux professionnels

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels, décidée par la loi de finances rectificative pour 2010, réforme l'évaluation des locaux professionnels pour la fiscalité directe locale.

Cette opération qui mobilise les services de la DDFIP, a pour objectif de mieux approcher la réalité économique du territoire : les valeurs locatives sont calculées à partir des loyers constatés et mises à jour annuellement par l'administration fiscale après exploitation des déclarations déposées par les redevables des impôts locaux. La méthode d'évaluation par comparaison avec un local type, retenue en 1970, est abandonnée.

Désormais, les informations recueillies et retraitées par l'administration fiscale sont soumises à la consultation de la commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP), nouvellement créée, et des commissions communales / intercommunales des impôts directs (CCID / CIID) déjà existantes.

En 2015, la CDVLLP a validé les nouveaux paramètres d'évaluation après avis des CIID et des CCID.

A l'issue de la réunion de la commission départementale des impôts directs locaux en juillet 2015, le projet départemental qui servira de base, pour la première fois en 2017, à la taxation des impôts locaux des professionnels a pu être arrêté.

> La révision dans le Doubs, c'est aussi :

**23 000**  
locaux professionnels

**18 000**  
déclarations traitées

**6** réunions  
avec des représentants des élus et des contribuables

**8** commissions  
intercommunales

**420** commissions  
communales  
consultées

# L'ÉTAT EN ACTION POUR L'ÉDUCATION, L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

## 1 / ÉDUCATION



### A retenir



Evolution démographique

**51 137** élèves sont scolarisés dans les écoles publiques à la rentrée 2015

**- 147 élèves en 2015**

par rapport à 2014

**38 %** sont scolarisés en maternelle

**62 %** en élémentaire

Cette baisse démographique devrait se confirmer dans les 3 années à venir

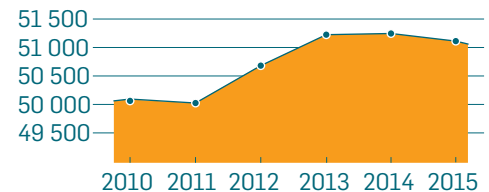
### Mesures pour l'école primaire

→ La baisse démographique du public scolaire dans le département s'est confirmée à la rentrée 2015 (- 147 élèves par rapport à la rentrée 2014), ce qui explique un retrait de 3 postes. La volonté d'accompagner les mesures pour l'Ecole, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 8 juillet 2013, a permis de dégager des priorités d'affectation de moyens tendant à garantir l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire départemental.

#### Les priorités départementales

- Accompagner les évolutions démographiques scolaires des différents territoires ;
- Mettre en place la nouvelle carte de l'éducation prioritaire ;
- Renforcer l'accompagnement des élèves les plus en difficulté (déploiement du dispositif « Plus de maîtres que de classes ») ;
- Lutter contre les inégalités sociales et culturelles (renforcement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les écoles et quartiers où il s'avère utile) ;
- Renforcer et rationaliser le remplacement des enseignants ;

Evolution des effectifs des écoles publiques



- Favoriser les affectations définitives et réduire le nombre d'affectations provisoires d'enseignants dans les écoles ;
- Accueillir et former les nouveaux enseignants lauréats du concours de recrutement.

#### Les structures pédagogiques

A l'issue des différentes concertations avec les élus, parents et représentants des personnels, les décisions prises ont conduit à faire évoluer l'effectif moyen départemental par classe de 23,1 à la rentrée 2014 à 23,2 à la rentrée 2015.

Le département compte 468 écoles après fermeture de 4 d'entre elles liées à des fusions infra-communales et adhésion à une école intercommunale.

La plupart d'entre elles sont organisées en regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Près de 20% des élèves du département sont scolarisés dans les 85 RPI du département. 30 RPI sont organisés en sites dispersés, 55 en site unique.

Ces structures tendent à évoluer vers une amélioration de l'offre scolaire au niveau local.

## Nouvelles mesures déployées pour l'éducation prioritaire

L'année 2015 s'inscrit pleinement dans la dynamique de la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 8 juillet 2013.

Les mesures nouvelles en faveur de l'éducation prioritaire, annoncées dès janvier 2014, ont connu une mise en œuvre effective durant l'année 2015 pour les écoles et collèges concernés du département du Doubs, après une préfiguration expérimentée dans le réseau du collège Diderot à la rentrée 2014.

### Une nouvelle carte de l'éducation prioritaire

Les réseaux d'établissements classés en éducation prioritaire ont été élargis :

- A la rentrée 2015, les 3 collèges « ECLAIR » et leurs écoles sont labellisés « REP+ » : collège Diderot (Besançon), Lou Blazer (Montbéliard) et A. France (Bethoncourt). Ces trois réseaux font l'objet d'une réforme pédagogique d'envergure.

- Les 3 collèges situés en Réseau de Réussite Scolaire (Audincourt, Seloncourt et Valentigney) et leurs écoles sont labellisés « REP » (réseau d'éducation prioritaire) et mettent en œuvre une nouvelle impulsion pédagogique et éducative.

- Le collège J. d'Abbans (Sochaux) fait son entrée en éducation prioritaire, et constitue avec certaines de ces écoles le 4<sup>ème</sup> REP du département.

### Un renforcement des mesures d'accompagnement

- Dans les écoles :

Le renforcement du dispositif « plus de maîtres

que de classes » : à la rentrée 2015, le contingent de 9 emplois au titre de ce dispositif a été abondé de 5 nouveaux emplois :

sur le REP+ de Montbéliard (3 postes), sur les 2 REP qui ne bénéficiaient pas encore de supports de ce type (Audincourt et Seloncourt) et par redéploiement sur le REP+ de Diderot Besançon.

Par ailleurs, 8 postes sont implantés au sein des écoles du nouveau REP de Sochaux, pour permettre notamment un encadrement pédagogique renforcé, favoriser l'accueil des moins de 3 ans, et faciliter la coordination entre les écoles et le collège du réseau.

- Dans les collèges :

Un effort important a été effectué pour libérer du temps de travail en commun et de concertation des enseignants, 10% du temps de travail des enseignants étant désormais alloué à ces activités des collèges en REP+.

### Un renforcement des partenariats

La refondation de l'éducation prioritaire, à partir de 2015 s'inscrit dans la nouvelle géographie de la Politique de la Ville.

Les nouveaux contrats de Ville (Besançon et Pays de Montbéliard Agglomération) dans lesquels les établissements scolaires s'impliquent pleinement structurent et formalisent les partenariats nécessaires (acteurs éducatifs, familles,...).



Réseaux d'Education Prioritaire



## En bref

- 2 nouveaux collèges en « Réseau d'Education Prioritaire + »

REP+ : Bethoncourt et Montbéliard Lou Blazer

- 1 nouveau collège en « Réseau d'Education Prioritaire » : Jouffroy d'Abbans de Sochaux

- 13 nouveaux postes affectés dans les écoles publiques relevant de l'éducation prioritaire

- des décharges d'enseignement pour tous les enseignants affectés en REP+

Le Préfet en compagnie de jeunes scolaires





## Les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

### En bref

**2 468** élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le Doubs (+206)

**1 658**

en milieu ordinaire dont :

- 1 025 bénéficient d'une scolarisation individuelle

- 683 en école

- 342 en collège, lycée et EREA

**810**

en établissement

médico-social.

#### AESH

Accompagnants des  
Elèves en Situation  
de Handicap

#### EREA

Établissement Régional  
d'Enseignement Adapté

#### CDAPH

Commissions des Droits  
et de l'Autonomie des  
Personnes Handicapées

#### ULIS

Unités Localisées pour  
l'Inclusion Scolaire

### Travailler à l'inclusion sous toutes ses formes est un des axes forts du projet académique 2015-2019 :

*Tous les enfants, sans aucune distinction, sont capables d'apprendre et de progresser, ce principe d'une école inclusive qui ne stigmatise pas mais accompagne tous les élèves dans leur parcours scolaire constitue le cœur de notre action dans le département.*

A la rentrée scolaire 2015, **2468 élèves en situation de handicap sont scolarisés** dans le département (+ 206 / rentrée 2014) :

• **1658** élèves en milieu ordinaire dans un établissement scolaire public ou privé, soit 1,65% de la population scolaire ;

• **810** en établissement médico-social au sein des unités d'enseignement.

Tous les élèves bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation notifié par la C.D.A.P.H. (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

### La scolarisation individuelle en milieu ordinaire

Parmi les 1 658 élèves scolarisés en milieu ordinaire :

• 1 025 élèves en situation de handicap bénéficient d'une scolarisation individuelle

• 683 en école

• 342 en collège, lycée et établissement régional d'enseignement adapté (EREA).

### Les dispositifs collectifs de scolarisation : ULIS

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, les classes pour l'inclusion scolaire ont été remplacées par des unités localisées pour l'inclusion scolaire - école ou ULIS école. Pour favoriser la continuité des parcours et harmoniser les pratiques entre 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré, tous les dispositifs de scolarisation collective destinés aux élèves en situation de handicap sont désormais dénommés « Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire ».

Dans le département, on recense : 34 ULIS école (364 élèves), 20 ULIS collège (201 élèves) et 4 ULIS lycée professionnel (68 élèves), soit un total de 633 élèves scolarisés dans le cadre de ces dispositifs.

A la rentrée 2015, une ouverture d'ULIS a été entérinée au collège Diderot (Besançon).

### Les compensations favorisant l'accessibilité pédagogique et la réalisation du parcours de formation

Accompagnement par une aide humaine :

• 74 % dans le 1<sup>er</sup> degré

• 32 % dans le 2<sup>nd</sup> degré.

509 personnes sont recrutées pour répondre à ce besoin (262 en contrat unique d'insertion, 247 en contrat d'AESH).



## La scolarisation des élèves en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux

Les 25 établissements médico-sociaux accueillent 810 élèves.

L'externalisation des unités d'enseignement des établissements médico sociaux au sein des établissements scolaires

Afin de proposer une scolarisation au plus près du milieu ordinaire, tout est mis en œuvre pour favoriser l'implantation des unités d'enseignement au sein des établissements scolaires (18 dispositifs en 2015).

## La scolarisation des élèves dans les établissements sanitaires

CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique

à Temps Partiel) de l'hôpital St Jacques, Intersecteur de pédopsychiatrie du centre spécialisé de Novillars.

Pour répondre aux besoins de scolarisation des jeunes durant les temps d'hospitalisation, éviter les ruptures de parcours et maintenir le lien avec l'école d'origine, **73 enfants ont bénéficié d'un accompagnement pédagogique adapté.**

## Les enseignements adaptés dans le département du Doubs

Le département du Doubs dispose de 11 Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (S.E.G.P.A.) implantées dans les collèges et d'un EREA : le maillage territorial permet de scolariser 784 élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. A la rentrée scolaire 2015, 711 élèves étaient inscrits.

### ■ CATTP

Centre d'Accueil  
Thérapeutique à Temps  
Partiel

### ■ FARRS

Fonds d'Amorçage pour  
la Réforme des Rythmes  
Scolaires

### ■ PEDT

Projets Educatifs  
Départemental  
Territorial

### ■ SEGPA

Sections d'Enseignement  
Général et Professionnel  
Adapté

## ■ La généralisation des projets éducatifs territoriaux

La réforme des rythmes scolaires mise en œuvre dès la rentrée 2013 a conduit à la mise en place d'une semaine comportant 9 demi-journées et a permis de mieux répartir les heures de classe sur la semaine.

Ces organisations du temps scolaire ont été généralisées à la rentrée scolaire 2015 dans le cadre du décret du 24 janvier 2013 et du décret complémentaire du 7 mai 2014.

Seules 16 écoles du Doubs (3,41%) expérimentent une organisation autorisée par le décret du 7 mai 2014 qui permet de libérer une demi-journée (après-midi) pour les activités périscolaires.

Les PEDT formalisent une démarche permettant de proposer à chaque enfant un

parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Avec l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la loi de finances pour 2015, le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires (FARRS) devient un véritable fonds pérenne de soutien aux communes pour l'organisation des activités périscolaires.

Ce sont, à la rentrée scolaire 2015/2016,

**78%** des collectivités du Doubs ayant au moins une école qui ont élaboré un PEDT formalisé par une convention.

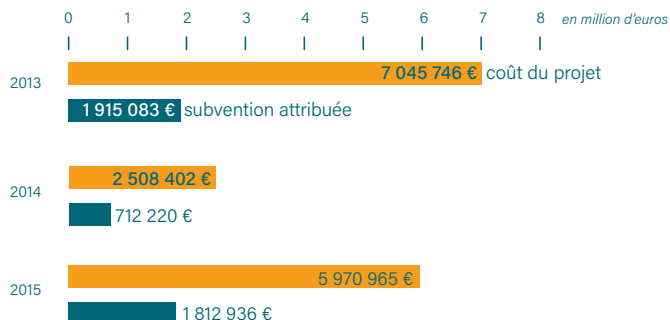
**87%** des écoles maternelles et élémentaires et **93%** des élèves sont ainsi concernés par un projet éducatif territorial.



• **78%** des collectivités du Doubs ont élaboré un PEDT

• **87%** des écoles maternelles et élémentaires et **93%** des élèves sont concernés par ce PEDT

## ■ L'État soutient les constructions scolaires à l'aide de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)



En 2015, 1,8 M€ de subventions ont été attribuées à des projets scolaires. La commission d'élus DETR qui définit chaque année les catégories éligibles à la DETR maintient depuis plusieurs années la catégorie « construction scolaire » qui permet d'aider les projets de constructions neuves, les extensions, la restauration scolaire. Cette catégorie a été étendue aux locaux périscolaires pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.



### Construction d'un groupe scolaire et périscolaire à Amancey

Ce projet a été porté par le SIVU de gestion du RPI de l'école d'Amancey, Amondans, Fertans, Malans, situé dans l'arrondissement de Besançon et composé de 7 communes : Amancey, Amondans, Bolandoz, Cléron, Fertans, Malans et Montmahoux.



Le groupe scolaire d'Amancey

La construction d'une nouvelle école était nécessaire pour accueillir les 135 élèves à la rentrée 2015, dont ceux de Cléron. Ce projet est également un exemple de bâtiment raisonné, puisqu'il a été construit à l'extérieur, comme à l'intérieur, avec des matériaux locaux, le but étant de solliciter l'économie, les ressources et le savoir-faire local. L'aspect écologique du projet est également remarquable, puisque les panneaux photovoltaïques alimenteront l'école en électricité.

Cette opération dont le montant subventionnable s'est élevé à 2 217 630 € a bénéficié de plusieurs cofinancements : Réserve parlementaire, CAF, FEADER, Conseil Régional, Conseil Départemental, ADEME.

L'État, au titre de la DETR a financé ce projet à hauteur de **776 171 €**



## 2 / EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### Service civique dans le Doubs

Le service civique est un **contrat de volontariat** qui permet à un jeune âgé de 16 à 25 ans d'exercer, sans condition de diplôme, une **mission d'intérêt général au sein d'une collectivité ou d'une association** pour une durée comprise entre 6 et 12 mois. La mission, d'au moins 24 heures par semaine, dans l'un des neuf domaines suivants : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, sport, santé ou solidarité, est indemnisée à hauteur de 573,72€ par mois.

Début 2015 la demande a été faite aux services déconcentrés de doubler le nombre de ces contrats sur l'année.

Au final, **429 jeunes ont effectué une mission de service civique** dans le Doubs en 2015, contre 211 en 2014. **L'objectif gouvernemental a donc été atteint**, notamment grâce à la mobilisation des acteurs associatifs et des collectivités territoriales, en coopération avec les organismes qui travaillent avec ces jeunes : le réseau Protection Judiciaire de la Jeunesse, le réseau d'information jeunesse, les missions locales, les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs scolaires.

Afin de contribuer à l'atteinte du nombre de contrats attendu, la DDCSPP s'est mobilisée pour aller davantage à la rencontre des jeunes les moins qualifiés et qui présentent le moins d'opportunités, en déployant le dispositif en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville, avec le soutien des délégués du Préfet.

A ce titre, la Préfecture du Doubs a recruté en 2015, quatre volontaires pour effectuer une mission de Service Civique de 8 mois, dans le domaine de la solidarité, deux à la Préfecture à Besançon et deux à la sous-préfecture de Montbéliard. Les volontaires, positionnés dans les halls d'accueil du public, orientent et accompagnent les usagers dans leurs démarches de demandes de délivrance des titres (cartes d'identité, permis de conduire, immatriculation, titres de séjour étranger...).

*Le suivi de ces jeunes est assuré par un fonctionnaire titulaire, en qualité de tuteur.*

*Un parcours de formation est également organisé (formation civique et citoyenne, prévention et secours civique de niveau 1, formations propres à la préfecture...).*

### En bref

Le service civique :

→ contrat de volontariat pour un jeune

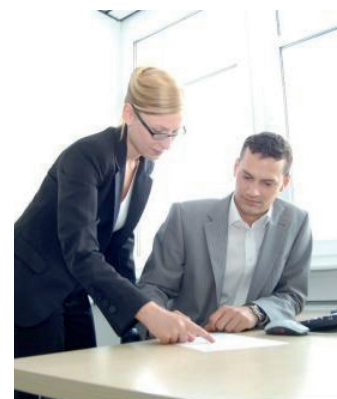
**de 16 à 25 ans**

→ permet d'exercer une mission d'Intérêt général au sein d'une collectivité ou association.

→ Durée :

**6 à 12 mois**  
**24h/sem.**

→ indemnisation de 573,72 € par mois.



**ADEME**  
Agence De  
l'Environnement et de  
la Maîtrise de l'Énergie

**CAF**  
Caisse d'Allocations  
Familiales

**FEADER**  
Fonds Européen  
Agricole pour le  
Développement Rural

Crédits :  
DIRECCTE

## En bref

Grâce au Contrat unique d'insertion :

**3 100** demandeurs d'emploi ont retrouvé une activité professionnelle

**38** financements de structures d'Insertion par l'activité économique (SIAE)

Ouverture sur Saint Vit d'une nouvelle SIAE

**350** Emploi d'avenir pour les jeunes les moins qualifiés

**358 jeunes** bénéficient du dispositif d'accompagnement renforcé porté par les missions locales : Garantie jeune déployée à titre expérimental sur le Doubs

**SIAE** 

Structure d'Insertion par l'Insertion Economique

## Les contrats aidés

### Politique de soutien à l'emploi des personnes en difficulté (IAE, contrats aidés)

Dans une période où le niveau de chômage était important, l'Etat a maintenu un haut niveau d'intervention sur ses mesures qui facilitent l'accès à l'emploi pour les personnes qui en sont le plus éloignées.

Grâce à un fort soutien et un investissement important des employeurs de notre département (associations, collectivités, entreprises...), la mobilisation des contrats uniques d'insertion a permis à plus de 3 100 demandeurs d'emploi de retrouver une activité professionnelle (plus de 2 300 dans le secteur non marchand et plus de 800 dans le secteur marchand).

Par ailleurs, l'Etat, avec l'appui du Département, a financé 38 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) dont l'objectif est de proposer à des personnes rencontrant des difficultés d'intégration, à partir d'une situation d'emploi, un accompagnement socio-professionnel permettant de les aider dans la réalisation de leur projet professionnel et de faciliter leur insertion dans un emploi durable.

Ces structures ont salarié plus de 1 700 demandeurs d'emploi sur l'année 2015.

Enfin, l'Etat a accompagné en 2015 l'ouverture d'une nouvelle SIAE qui a permis d'enrichir et de diversifier notre offre d'insertion. Cette structure s'est implantée sur Saint-Vit ; elle a comme support d'activités la collecte, le reconditionnement et la vente de matériel informatique (Insertech).

### Politique de soutien spécifique pour les jeunes (Eav, garantie jeunes)

Depuis 2012, l'Etat a renforcé de manière significative ses interventions au profit de l'insertion professionnelle des jeunes en déployant 3 dispositifs importants : les emplois d'avenir, le contrat de génération et la Garantie jeunes venant compléter d'autres dispositifs existants.

Chacun des dispositifs a permis d'intervenir de manière ciblée sur des catégories de jeunes repérées comme rencontrant des difficultés importantes pour accéder à un emploi.

Ainsi, le déploiement des emplois d'avenir a permis de proposer des emplois aux jeunes les moins qualifiés du département. Au titre de l'année 2015, ce sont plus de 350 nouveaux emplois d'avenir qui ont été signés avec des jeunes et, au 31 décembre 2015, ce sont 850 jeunes qui étaient en emploi grâce à ce dispositif.

Enfin, l'Etat et les missions locales du département ont marqué leur volonté de renforcer leurs actions de lutte contre le chômage des jeunes en demandant et en obtenant la possibilité de déployer sur le Doubs, à titre expérimental, dès avril 2015, la Garantie jeune qui est un dispositif d'accompagnement renforcé porté par les missions locales qui s'adresse aux jeunes en grande précarité financière et exposés à un risque d'exclusion sociale. En 2015, 358 jeunes ont pu bénéficier de ce dispositif.



## Mise en œuvre du Contrat de génération dans le Doubs

Lancé par le gouvernement en mars 2013, le dispositif du Contrat de génération vise l'insertion durable de jeunes dans l'emploi, le maintien en emploi des seniors, et la transmission de compétences dans l'entreprise.

La bonne dynamique mise en place en région, avec notamment un appui complémentaire du Conseil régional aux financements de l'Etat et la mobilisation de FACT (Franche-Comté Amélioration des Conditions de Travail) pour animer la promotion du dispositif auprès des entreprises, se traduit par la sollicitation de 3 984 demandes d'aides à fin février 2016 par les entreprises de la région, représentant 6,5% des sollicitations nationales pour un objectif fixé à 3,6%.

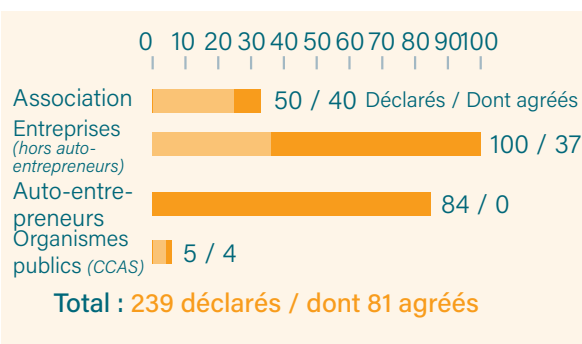
Dans le Doubs, la mise en œuvre du dispositif s'est traduite, depuis le lancement du dispositif par le dépôt de 45 accords (ou document unilatéral de l'employeur) par des entreprises de plus de 300 salariés et de 61 accords d'entreprise/document unilatéral d'entreprise de 50 à 300 salariés.

Par ailleurs, au 31 décembre 2015, 1 055 demandes d'aides pour l'embauche de jeunes et le maintien de salariés seniors avaient été déposées par les entreprises du département, essentiellement dans les secteurs de l'industrie (32%), des services (30%), du commerce (24%). 75% de ces entreprises ont moins de 50 salariés.

## Les organismes de service à la personne dans le Doubs

Profondément marqué par la loi du 26 juillet 2005 (plan Borloo), le cadre juridique des services à la personne connaît une nouvelle évolution en 2016 dans le cadre de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV).

Dans le Doubs, on comptait au 31 décembre 2015, 239 structures déclarées dont 81 agréées pour des activités en direction de personnes fragiles (enfants de moins de trois ans, personnes handicapées et personnes âgées).



81 déclarations et 12 agréments ont été délivrés par l'Etat en 2014 et 2015.

Les données saisies par ses structures dans l'applicatif NOVA font apparaître 3 252 970 heures d'intervention en 2014, donnée en hausse de 9 % par rapport à 2013 (2 971 906 heures).

Ce secteur représente plus de 4 000 emplois dans le département.

## En bref

### Contrat de génération

- pour l'insertion durable de jeunes dans l'emploi
- le maintien en emploi des seniors
- la transmission de compétences dans l'entreprise

Application du dispositif :

**3 984**  
demandes d'aides

**45**  
accords avec des entreprises

**ASV**  
*Adaptation de la Société au Vieillessement*

**FACT**  
*Franche-Comté Amélioration des Conditions de Travail*

**NOVA**  
*Outil informatique regroupant les organismes de services à la personne*

## En bref :

> Le contrat d'apprentissage dans le secteur public :

- 116 contrats conclus dans le Doubs + 30%

- dont 24 contrats pour les services de l'état

- 9 contrats au sein de la fonction publique hospitalière

> Niveaux de recrutement compris de Bac à Master II

> 3 154 contrats enregistrés dans le secteur privé +12%

A partir de 2016, en application de la loi ASV, les activités d'assistance aux personnes âgées et d'assistance aux personnes handicapées exercées en mode prestataire relèvent exclusivement de l'autorisation délivrée par les conseils départementaux.

### Mise en œuvre du contrat d'apprentissage dans le secteur public

Fortement promu par le Président de la République notamment lors de la grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014 et des assises de l'apprentissage du 19 septembre 2014, **l'apprentissage dans le secteur public** s'est traduit par la conclusion de 116 contrats dans le Doubs en 2015, marquant une **hausse de 30% par rapport à l'année 2014**.

Alors que le contrat d'apprentissage était jusqu'alors essentiellement mis en œuvre par les collectivités locales, les services de l'Etat ont signé 24 contrats en 2015 ; 9 autres contrats ont été signés au sein de la fonction publique hospitalière.

On constate que les niveaux de recrutement sont à partir du niveau Bac à Master II.

Notons également, qu'avec 3 154 contrats enregistrés par les chambres consulaires au 31 décembre 2015, le nombre de contrat d'apprentissage dans le secteur privé connaît une augmentation de 12% en 2015 par rapport à 2014.

### Bilan de la négociation collective en 2015

Au total en 2015, 559 textes ont été déposés dans le Doubs. Une baisse continue est donc constatée : 856 textes avaient en effet été déposés en 2013 et 753 en 2014.

En ce qui concerne les thèmes abordés, sur la totalité des textes déposés hors épargne salariale :

- **76,5%** des thèmes de négociation concernent la rémunération, la durée et temps de travail,

- l'égalité professionnelle représente **14,3%**, la pénibilité : 0,9% et le contrat de génération 3,9%. Les thèmes de l'égalité professionnelle et le contrat de génération ont perdu 3 points entre 2014 et 2015.

En matière d'épargne salariale : l'intéressement a été le thème le plus abordé : 67,5% des thèmes relatifs à l'épargne salariale (54% au niveau national)

Concernant les types de textes, parmi les 559 textes déposés dans le Doubs en 2015, 316 sont des accords (56,5%), 108 sont des avenants (19,8%), 46 des plans d'action (8,2%).

Enfin, en ce qui concerne les signataires, le délégué syndical (DS) a été le premier partenaire des négociations collectives en 2015 (pour 46% des dossiers déposés). Le Doubs est cependant en-deçà de la moyenne nationale pour laquelle le DS est le signataire pour 52% des dossiers.

La ratification au 2/3 vient ensuite (23%), puis l'employeur seul (20%), le Comité d'entreprise (6,6%), la Délégation unique du personnel (3%) et le Délégué du personnel (1,6%).



Visite du Préfet dans un atelier de maroquinerie

## Actions EMPLOI

Les dispositifs suivants, en faveur du public des quartiers prioritaires de la ville (QPV), ont été mis en place à l'initiative du sous-préfet, dans un cadre partenarial :

### **CRAI** (Capter, Remobiliser, Accompagner, Insérer)

4 jeunes en service civique à l'EPIDE de Belfort repèrent des jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville pour leur proposer un parcours d'insertion socioprofessionnelle.

### **Ateliers de remobilisation**

Recrutement de jeunes de QPV sans situation pour travailler sur des chantiers de rénovation d'appartements Néolia (bailleur social). Deux chantiers sont déjà terminés à Valentigney et à Audincourt. Deux autres sont à venir à la Petite Hollande à Montbéliard et aux Champvallons à Bethoncourt.

### **ACCROCHE**

Recrutement de candidats issus de QPV pour des postes ouverts dans des entreprises adhérentes au dispositif. Les personnes sélectionnées bénéficient d'une formation spécifique de 70 heures. Tous les stagiaires obtiennent un entretien d'embauche.

### **Journées emploi/formation**

Pendant une journée, les partenaires institutionnels sont présents dans les QPV, pour présenter les dispositifs concernant l'emploi et la formation.

Des jeunes, bénéficiant ou ayant bénéficié de ces dispositifs, témoignent de leurs expériences. Des chefs d'entreprises expliquent, sous forme de conférence/débat, ce qu'ils attendent et exigent des personnes qu'ils pourraient être amenés à recruter.



*Journée emploi/formation « une deuxième chance pour réussir » le 30 septembre 2015 à la salle de l'OTA à Valentigney*



**EPIDE**  
Établissement Pour  
l'Insertion Dans  
l'Emploi

**QPV**  
Quartier Prioritaire  
de la Ville

## Installation d'un parc fournisseurs

PSA Sochaux  
en bref :

**10 000**  
salariés

**40 000**  
emplois dans la filière  
automobile

**100 000m<sup>2</sup>**  
bâti libéré pour installer  
en partie un parc  
fournisseurs

**26 ha**  
terrain cédé à Pays  
de Montbéliard  
Agglomération (PMA)

**Le site PSA de Sochaux, créé en 1912 est l'un des trois principaux sites industriels de France.** Il compte près de 10 000 salariés et induit directement 40 000 emplois dans la filière automobile franc-comtoise.

La stratégie actuelle du groupe PSA vise à compacter le site de production de Sochaux pour le rendre plus performant. Ainsi, 100 000 m<sup>2</sup> de bâti ont été libérés en lieu et place des ex-usines de Mécanique Sud et de Mécanique Nord.

La requalification de la façade Nord des usines de Sochaux est passée par l'implantation, sur une partie des surfaces libérées, d'un parc fournisseurs, dans la proximité immédiate du flux de production.

D'autres projets devraient émerger à la suite de la cession de près de 26 hectares de terrains (dans et hors périmètre de l'usine) sur la partie Nord de PSA Peugeot Citroën à Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), en plein cœur de l'agglomération.

Ce projet de cession qui comporte des enjeux, tant urbains qu'économiques, importants, a été accompagné par les services de l'Etat notamment pour son volet réglementation (sur les installations classées et la sécurité incendie) avec l'instauration d'un groupe de travail spécifique, placé sous le pilotage de la sous-préfecture de Montbéliard. Des réunions de travail se sont tenues tout au long de l'année 2015.

Le projet est par ailleurs accompagné par l'Etat à l'aide du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) dans le cadre des projets à rayonnement régional du CPER (Contrat de Plan Etat Région) 2015-2020.



*Site Nord de PSA - Sochaux,  
Zone d'Installation des  
Fournisseurs*

# 03

## L'ÉTAT EN ACTION POUR LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA CULTURE

### 1 / LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dès le plus jeune âge : les stéréotypes sexistes, le terreau des inégalités entre les femmes et les hommes



Au-delà de l'égalité formelle, l'Etat s'engage au travers de ses politiques publiques pour atteindre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Pour y parvenir, la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité du Doubs (DDFE) s'est notamment mobilisée afin que l'apprentissage de l'égalité commence dès le plus jeune âge.

Elle a organisé des sessions de sensibilisation aux stéréotypes de genre et à leur transmission auprès des nouvelles générations, touchant plus de 500 professionnels de tout horizon : cadres en charge des ressources humaines sur le site de Sochaux de l'entreprise

PSA, futurs enseignants de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education, professeurs des collèges et de lycées, professionnels de l'éducation populaire, ...

“ sessions de sensibilisation aux stéréotypes de genre ”

De plus, l'Etat a particulièrement soutenu des actions portées par le Collectif Mixité-Egalité du Pays de Montbé-

liard, qui a mis en place tout au long de l'année des ateliers sur l'égalité filles/garçons, dans les établissements scolaires et les accueils de loisirs.

Deux temps forts de formation ont été organisés pour les professionnels de l'enfance et de la jeunesse qui leur ont permis d'échanger avec la DDFE sur des pistes de réflexion et d'actions pour que, dans leur quotidien, ils favorisent une égalité réelle entre les filles et les garçons.

#### mobilisation

de la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité du Doubs (DDFE) à travers des sessions de sensibilisation auprès des nouvelles générations

#### Soutien de l'Etat

pour des actions menées par le collectif Mixité-Egalité



Délégation  
Départementale  
aux Droits des  
Femmes et à  
l'Egalité



Vue d'un quartier prioritaire dans le Doubs

## Le contrat de ville

→ Le contrat de ville de la communauté d'agglomération du Grand Besançon a été signé par le Préfet et le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) le 21 février 2015.

Les contours de la géographie prioritaire de la politique de la ville ont été revus afin de concentrer les efforts sur les territoires qui connaissent le plus de difficultés. Ainsi, en se fondant sur le critère unique du revenu médian, le nombre de quartiers prioritaires est passé en France de 2 500 à 1 300.

Cinq quartiers prioritaires ont été retenus à Besançon (Planoise, Cité Brûlard, Montrapon, Clairs Soleils et Palente-Orchamps).

Les habitants de ces quartiers ressentent un sentiment d'abandon. Ils sont confrontés à des difficultés sociales (chômage, accès aux soins) et aspirent légitimement à la tranquillité publique.

Le contrat de ville, désormais intercommunal, est co-construit avec les habitants, en lien avec les conseils citoyens. Ce contrat intègre les politiques sociales, économiques et urbaines, afin de dépasser les logiques anciennes qui distinguaient les aides sociales et la rénovation urbaine.

L'ensemble des services de l'Etat est mobilisé dans la mise en œuvre de ce contrat de ville qui s'inscrit pour une durée de six ans au profit des quartiers prioritaires.

Le contrat est consultable sur le site internet de la communauté d'agglomération du Grand Besançon.

5

quartiers prioritaires  
retenus à Besançon

6 ans

Durée du contrat de ville

**CAGB** 

Communauté  
d'Agglomération du  
Grand Besançon



## 2 / LOGEMENT, HÉBERGEMENT

### La rénovation urbaine

L'année 2015 a été marquée à la fois par la conclusion des contrats de ville par deux agglomérations et l'engagement des réflexions sur l'élaboration des nouveaux projets sur les quartiers de La Grette et Planoise à Besançon, Petite Hollande à Montbéliard et Gravieres Evoironnes à Sochaux.

Les services de l'Etat ont ainsi accompagné les collectivités dans le montage technique des dossiers et porté les dossiers auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). Enfin, le développement des projets sur le 1<sup>er</sup> programme Anru s'est poursuivi (aménagement urbain, démolitions, reconstructions) pour lesquels la DDT a apporté une expertise technique et un appui sur la qualité des projets par le recours notamment aux architectes conseils de la DDT.

### L'Agence nationale de l'habitat

Avec 684 logements aidés, l'activité de rénovation de l'habitat privé s'est maintenue à un niveau élevé.

L'action s'exerce prioritairement en faveur des propriétaires occupants (650 logements), mais 34 logements locatifs ont également été financés.

Le programme « habiter mieux » poursuit son développement avec près de 500 logements ayant bénéficié d'une rénovation thermique. Le gain énergétique moyen par logement est important et s'élève à 45 %.

Par ailleurs, des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie ont été réalisés dans 184 logements, favorisant ainsi le maintien à domicile de personnes âgées ou handicapées.

Enfin, quelques logements ont pu bénéficier d'une rénovation complète dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

Au total, ces interventions ont représenté 5,3 M€ de subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et 1,5 M€ du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).

Le montant de travaux généré par cette activité s'élève à près de 15 M€.

Les contrôles réalisés ont permis de mesurer la pertinence de cette intervention, la qualité des travaux effectués ainsi que la satisfaction des bénéficiaires.

Ces aides s'inscrivent dans le cadre de délégations de compétence pour la gestion des aides à la pierre de l'État envers les collectivités (Département et communautés d'agglomération).

### En bref

**684**

logements aidés  
dont 650 propriétaires  
34 logements locatifs

Le programme «habiter mieux» a concerné la rénovation thermique de

**500 logements**

**5,3M€**

subventions de l'Anah

**1,5M€**

subventions du FART

#### ANAH

Agence Nationale de l'Habitat

#### ANRU

Agence Nationale de Rénovation Urbaine

#### FART

Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique

## Construction d'un SIAO unifié en 2015

- articule le volet urgence et insertion sur tout le département
- vision territoriale globale
  - coordination de l'ensemble des acteurs

Le SIAO gère le numéro d'urgence 115

**CADA** ■

Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

**PDALHPD** ■

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées,

## ■ Un Service Intégré d'Accueil et d'Orientation unifié

**Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) est l'outil structurant de la politique d'accès au logement et d'hébergement des personnes sans abri ou mal logées.**

Il est piloté et organisé par l'Etat et s'inscrit dans la démarche initiée dans le Doubs de mise en relation de l'ensemble des outils déployés par les différents partenaires dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, PDALHPD 2012-2016.

L'ambition poursuivie depuis plusieurs années est d'assurer la régulation de l'offre et de la demande d'hébergement et de logement d'insertion, de simplifier les démarches, de

garantir la qualité de l'évaluation sociale préalable à toute orientation et la prise en compte des besoins spécifiques, de favoriser la fluidité du dispositif, de faciliter l'accès au logement, et, in fine d'offrir un meilleur service à l'usager.

L'année 2015 a vu l'aboutissement de la construction d'un SIAO unifié pour articuler le volet urgence et le volet insertion sur tout le département. Ce dispositif rénové permet de disposer d'une vision territoriale globale et d'instituer une coordination de l'ensemble des acteurs gravitant autour du champ de l'Accueil, l'Hébergement et l'Insertion des Personnes vulnérables. **Le SIAO gère la plateforme 115 dans le Doubs.**

## ➡ Mise en œuvre du plan migrant dans le Doubs

L'Europe est confrontée depuis le début de l'année 2014 à des arrivées importantes de migrants traversant la méditerranée centrale et orientale vers les côtes grecques et italiennes.

Pour faire face à ces arrivées, le plan présenté en conseil des ministres le 17 juin 2015 appelle à une mobilisation des services de l'État afin de créer des capacités suffisantes pour l'accueil d'urgence des migrants, ainsi que des demandeurs d'asile et le relogement des réfugiés.

Dans ce cadre, les services de la DDCSPP du Doubs se sont attelés, par un appel à projet, à la **création de**

**100 places en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)**, portant la capacité du dispositif existant à 407 places. 20 places ont également été créées sur le dispositif Accueil Temporaire Service de l'Asile (AT-SA), dont la capacité a ainsi été portée à 58 places.

Parallèlement, et en lien étroit avec les communes qui se sont portées candidates suite à l'appel du Ministre de l'Intérieur lancé en septembre dernier, ce sont **21 places de logements adaptés pour les réfugiés** ou bénéficiaires d'une protection subsidiaire qui ont été créées,

représentant 9 logements répartis entre les communes de Besançon, Audincourt et Grand Charmont.

La direction départementale des territoires a mené au côté de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations un travail de mobilisation du parc social disponible pour l'accueil des populations migrantes, en sollicitant les bailleurs sociaux et en s'assurant que les logements proposés permettaient de faciliter l'insertion des réfugiés. Les bailleurs ont unanimement souscrit à cette action.

## 3 / POLITIQUE CULTURELLE

### ■ Signature du contrat d'objectifs et de moyens avec les « Deux Scènes », scène nationale de Besançon

Le contrat d'objectifs et de moyens des « Deux Scènes », scène nationale de Besançon, a été signé publiquement, le 9 novembre 2015, par le Maire de Besançon et le Préfet du Doubs.

La scène nationale de Besançon est issue de la fusion de deux structures, le Théâtre musical de Besançon et l'association Espace-scène nationale. Cette fusion lui a conféré une solidité budgétaire et une meilleure capacité de rayonnement. Elle a en outre conforté la fréquentation des « Deux scènes »

Constituée en Établissement Public de Coopération Culturelle depuis 2012, « Les Deux

Scènes » se classe parmi les dix premières scènes nationales de France.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles apporte son soutien financier aux « Deux Scènes », notamment pour les actions réalisées en faveur de la mixité des publics mais également en raison de la qualité de sa programmation musicale qui se manifeste par la saison symphonique de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, ainsi que par la production de formes lyriques aptes à tourner dans le cadre d'un réseau national. Ce soutien financier est en augmentation depuis 2014.



*Le Préfet à la signature du contrat des « Deux scènes »*

### A savoir

#### Les 2 scènes

classé parmi les 10 premières scènes nationales de France

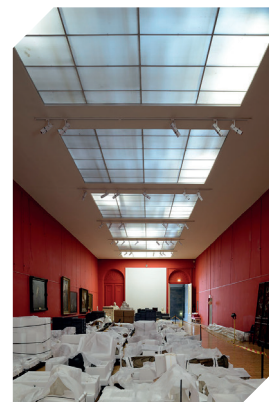
### ■ Lancement du chantier de rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon

Depuis son réaménagement inauguré en 1970, le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon n'avait connu aucune rénovation. Après plusieurs mois consacrés aux études architecturales ainsi qu'à un important travail sur les collections et leur transfert vers de nouvelles réserves, le chantier de rénovation, décidé en 2010, est entré dans une phase opérationnelle depuis octobre 2015.

Les travaux se poursuivront durant vingt-deux mois sous la conduite de l'architecte bisontin Adelfo Scaranello. Rénovation de l'accueil, réorganisation complète du parcours muséographique permanent, aménagement de

salles d'expositions temporaires et de salles pédagogiques, mise aux normes du bâtiment, accessibilité, traitement de la lumière : autant de travaux qui s'avéraient indispensables à la valorisation de la plus ancienne collection publique de France, initiée en 1694, et dont la richesse lui confère une renommée internationale.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles apporte son expertise et son concours financier, **1 672 241 €**, à cet ambitieux projet de rénovation. La réouverture du musée est prévue au printemps 2018.



*Travaux du Musée - crédit CAGB*

# L'ÉTAT GARANT DE L'ENVIRONNEMENT, L'AMÉNAGEMENT ET LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES

## 1 / ENVIRONNEMENT

### Bilan de la Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature

La MISEN s'est réunie à 5 reprises en 2015 (4 comités permanents et 1 comité stratégique). Ce dernier a été l'occasion de faire le point avec l'ensemble des services agissant dans les domaines de l'eau et de la nature. Il leur a été demandé de poursuivre, sous l'égide de la DDT et dans leur champ de compétence respectif, les actions de contrôle qui avaient été renforcées suite aux épisodes de mortalités piscicoles sur le Dessoubre en 2014.

Un plan de contrôle spécifique « rivières karstiques » a ainsi été mis en place pour organiser une pression de contrôle accrue sur les plateaux et concernant les activités ayant un impact direct sur la qualité des eaux souterraines et des rivières (rejets, déchets dans les dolines).

L'événement marquant de cette année 2015 est certainement la longue période de sécheresse qui a débuté par un mois de juillet caniculaire et s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois novembre. Elle a nécessité la mise en place de restrictions des usages de l'eau. Tout au long de l'année, la MISEN a eu l'occasion de se prononcer sur un certain nombre de dossiers particuliers (ICPE industrielles et agricoles notamment) avant passage en CODERST.

### Bilan Conférence Loue et rivières comtoises

Bien qu'aucune conférence ne se soit tenue en 2015, les groupes techniques ont néanmoins travaillé en particulier sur le volet agricole et sur celui de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques. Sur ce dernier point, la DDT, en tant que service police de l'eau, a produit un document technique pour l'instruction à destination des porteurs de projets, pour une meilleure prise en compte des rejets des stations d'épuration dans le réseau souterrain karstique. Que ce soit au travers des dossiers de déclaration ou au travers d'un arrêté de prescription spécifique, les exigences concernant la qualité des rejets seront désormais plus sévères sur les plateaux du Doubs.

En novembre 2015, le premier rapport de l'expert du Conseil Général à l'Environnement et du Développement Durable a été publié et diffusé : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr). Intitulé « Avis sur le diagnostic des causes des perturbations de la Loue et des rivières comtoises », il sera suivi d'un second rapport en 2016 formulant des propositions d'actions, discutés avec les acteurs du territoire.

#### CODERST

Comité  
Départemental de  
l'Environnement  
et des Risques  
Sanitaires et  
Technologiques

#### ICPE

Installation  
Classée pour la  
Protection de  
l'Environnement

#### MISEN

Mission Inter  
Service de l'Eau  
et de la Nature

## Mesures d'urgence en cas de pollution atmosphérique et Plan de Protection Atmosphérique Belfort-Montbéliard

La DREAL a proposé en décembre un projet d'arrêté interpréfectoral (Doubs, Jura, Haute-Saône et Territoire de Belfort) décrivant les procédures d'urgence en cas de pic de pollution, concernant les 4 principaux polluants atmosphériques : particules (PM10), oxydes d'azote (NOx), ozone (O3), et dioxyde de soufre (SO2).

Cette proposition faisait suite à une concertation engagée en mai 2015 et à une mise à disposition du public sur le site de la DREAL. Le projet a reçu l'avis favorable des CODERST du Jura (3 novembre), de la Haute-Saône (17 novembre), du Doubs (27 novembre) et

du Territoire de Belfort (1<sup>er</sup> décembre).

► Lors du dépassement du seuil d'information-recommandation, les mesures consistent en la diffusion la plus large possible de bonnes pratiques pour préserver sa santé et réduire les émissions locales de polluants atmosphériques.

A noter la mesure du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) imposant une réduction des vitesses de 20 km/h sur le tronçon de l'A36 traversant l'Aire Urbaine de Belfort-Montbéliard en cas de pic aux particules dans l'air.

► Le Plan de Protection de l'Atmosphère de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle a poursuivi sa mise en oeuvre sur le territoire de l'Aire Urbaine, avec une série de mesures telles que la réduction des vitesses en cas de pic de pollution, l'amélioration du parc

de chauffage au bois, la lutte contre le brûlage à l'air libre, le contrôle renforcé des installations de combustion (industrie et chauffage collectif), la réduction des émissions des chantiers...

► Concernant les limitations temporaires de vitesses, des panneaux à volets rabattables ont été installés le long de l'axe Est-Ouest (Delle-Héricourt) avec l'appui technique de la DIR Est (Centre d'Héricourt) : ils permettent de limiter la vitesse à 70 km/h en cas de pic de pollution de niveau «Alerte».

► Lors du comité de suivi, réuni le 26 juin 2015 en préfecture du Territoire de Belfort, des résultats très encourageants en termes de diminution du nombre de jours de pics de pollution aux particules PM10 ont été présentés.

### Plan de Protection de l'Atmosphère

→ réduction de la vitesse de 20km/h sur le tronçon A36 traversant Belfort-Montbéliard en cas de pollution

→ amélioration du parc de chauffage au bois

→ lutte contre le brûlage à l'air libre

→ contrôle renforcé des installations de combustion

### PPA

Plan de Protection de l'Atmosphère



Comité de suivi de juin 2015 - crédit DREAL BFC



## Expérimentation du co-voiturage à Jougne

### En bref

3 000 voitures

passent à Jougne entre  
5h et 8h en semaine

1,2

Taux d'occupation moyen  
des véhicules

1/3

des personnes interrogées  
sont intéressées par le  
covoiturage

Cette expérimentation s'inscrit dans le contexte général de la problématique des migrations quotidiennes des frontaliers avec de forts encombrements aux heures de pointe du matin et du soir au poste frontière de Jougne.

L'analyse d'une enquête réalisée en octobre 2012, a montré qu'un tiers des 1 000 répondants pratique déjà le covoiturage de manière régulière ou occasionnelle et qu'un autre tiers se dit intéressé par une telle pratique.

Le dispositif expérimental piloté par la DREAL et le CEREMA avec le soutien logistique de la Direction Interdépartementale des Routes Est et un financement de Xerox, l'ADEME et la DIR-Est, a été mis en place du 26 mai au 17 juin 2015, et a permis l'évaluation d'un système composé de deux caméras mesurant le nombre d'occupants d'un véhicule.

La première conclusion réside en la bonne performance du système qui permet de disposer de données fiables.

**Les données quantitatives  
sont les suivantes :**

- ▶ environ 3 000 véhicules passent entre 5h et 8 h en semaine au poste frontière dans le sens France-Suisse ;
- ▶ le taux moyen d'occupation des véhicules est de 1,2 personne par voiture.

D'ores et déjà des collectivités d'autres régions se sont montrées intéressées pour mettre en place des expérimentations de ce type qui peuvent représenter un levier préalable à des prises de décisions en matière de co-voiturage.

## Promotion du covoiturage sur l'Arc Jurassien

### CEREMA

Centre d'Études et  
d'Expertise sur les  
Risques, l'Environnement,  
la Mobilité et  
l'Aménagement

### FNADT

Fonds National  
d'Aménagement et  
de Développement  
du Territoire

Mise en œuvre sur 6 territoires frontaliers de la troisième phase d'un programme d'ampleur visant à structurer et promouvoir le covoiturage par la mise en place d'une plateforme téléphonique et d'actions de sensibilisation des salariés. Initialement à destination des travailleurs frontaliers, les actions de promotion ont été élargies pour intégrer également les déplacements de résidents du massif employés en France. Cette action est portée par 13 porteurs de projet institutionnels franco-suisses et se déploie sur 230 km de l'arc jurassien.

*Ce projet a bénéficié de 126 634 € de subvention FNADT sur convention de massif pour un coût total du projet de 621 174 €, et fait également l'objet d'un financement au titre des crédits INTERREG.*

## Protection de la Basse vallée de la Savoureuse

Un arrêté inter-préfectoral de protection de biotopes a été signé en 2015 afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces protégées, dans la Basse Vallée de la Savoureuse.

La qualité écologique de l'ensemble biologique concerné est soulignée par la présence permanente ou temporaire de près de 150 espèces animales dont certaines, d'intérêt majeur, sont révélatrices de la bonne qualité fonctionnelle de l'ensemble "milieux terrestres et aquatiques", développée dans ce secteur interdépartemental du Doubs et du Territoire de Belfort.

En Franche-Comté, c'est le 27<sup>ème</sup> arrêté pris depuis 1982, protégeant 325 sites élémentaires. Ces arrêtés préfectoraux de protection de biotope sont pris en application du code de l'environnement (L.411-1 et 2), afin de prévenir la disparition d'espèces protégées. C'est un régime d'interdictions, propres à chaque site ou espèce. L'arrêté est pris après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, de la chambre

d'agriculture, de l'ONF en cas de présence de forêts relevant du régime forestier, et après consultation du public.

C'est le dispositif majeur en Franche-Comté, quant aux surfaces protégées réglementairement (27 188 ha).

Cinq grands réseaux sont constitués sur la Franche-Comté : les falaises, corniches et pelouses (biotope d'oiseaux

de milieux rocheux et de flore patrimoniale), les grottes, mines et greniers (sites de mise bas, d'hivernation ou de transit des chauves-souris), les ruisseaux (hébergeant notamment l'écrevisse à pattes blanches), les zones humides et les forêts d'altitude (abritant en particulier le Grand Tétrás).



La vallée de la Savoureuse - crédit MEEM - A. BOUISSOU

## La Savoureuse

150

espèces animales  
présentes en permanence

27<sup>ème</sup>

arrêté depuis 1982 pour la  
protection de biotopes

## 5 grands réseaux

constitués

en Franche-Comté :

- > Falaises, corniches et pelouses
- > grottes, mines et greniers
- > les ruisseaux
- > les zones humides et forêts

ONF

Office National des  
Forêts

29

## Transition énergétique pour la croissance verte : forte mobilisation des territoires en 2015

territoires lauréats en 2015 du 1<sup>er</sup> appel à projet des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) :

- 24 TEPCV
- 2 TEPCV en devenir
- 3 contrats locaux de transition énergétique en devenir

**ARS**

Agence Régionale de Santé

**PETR**

Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux

**SAGE**

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été publiée le 22 juillet 2015.

Ce texte fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français et met en place des outils opérationnels ainsi que des aides simples et efficaces pour faire baisser la facture énergétique de la France et des Français, et lutter contre le réchauffement climatique.

Pour territorialiser cette transition énergétique, la Bourgogne et la Franche-Comté se sont particulièrement mobilisées en 2015 : 29 territoires ont ainsi été lauréats du 1<sup>er</sup> appel à projet des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) avec 24 TEPCV, 2 TEPCV en devenir et 3 contrats locaux de transition énergétique en devenir.

Pour accompagner ces territoires, les 2 communautés de travail régionales (services de l'État, ADEME et Conseils régionaux) se sont particulièrement mobilisées en 2015).

**Les lauréats du Doubs sont le PETR du Doubs Central, Syndicat mixte des Portes du Haut-Doubs, Communauté d'agglomération du Grand Besançon.**



## Le contrôle sanitaire des eaux

Conformément aux dispositions du code de la santé publique, l'ARS réalise pour le compte des préfets le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Ainsi en 2015 :

- 3507 prélèvements d'eau ont été effectués de la ressource jusqu'au robinet du consommateur. Ils ont conduit à 32 interdictions de consommation de l'eau principalement pour des non conformités microbiologiques.

- 13 nouveaux captages ont été protégés par arrêté préfectoral permettant d'atteindre un taux de protection global de 63 % à fin 2015 soit 231 captages protégés (60 % à fin 2014). 87 % de la population du Doubs est alimentée par une eau issue d'un captage protégé.

- 11 exploitants d'eau potable et 25 captages ont été inspectés par l'ARS.

## Perspectives 2016

Protection de 35 nouveaux captages, réalisation de 17 inspections, suivi des études de sécurisation de l'alimentation en eau de la Communauté de communes du Mont-d'Or et des Deux Lacs et de la Communauté de Communes du Larmont, retour à la normale pour 2 UDI en restriction permanente depuis 2005 et engagement des études de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche Comté (dans le cadre du SAGE Allan).



## Centre de massification et de tri du Sybert

Le Préfet a inauguré le centre de tri et de massification du Sybert à Besançon le 10 octobre 2015.

Il s'agit d'une nouvelle activité de tri et de massification des déchets encombrants au sein d'un site qui réalisait déjà le tri et le conditionnement des déchets ménagers recyclables et des cartons.

Cet équipement permettra d'améliorer la valorisation

des déchets et de limiter les quantités d'encombrants à éliminer en favorisant de nouvelles filières de recyclage (polystyrène, plâtre, pneus jantés...) tout en limitant le transport des déchets encombrants qui seront traités in situ.

Ceci répond parfaitement aux enjeux majeurs qui nous préoccupent tous, que sont le développement durable et le

respect de l'environnement (lutte contre le dérèglement climatique, réduction de la facture énergétique de la France, valorisation des nouvelles technologies afin de conquérir de nouveaux marchés dans le domaine des énergies renouvelables, du transport propre, du bâtiment durable et de l'efficacité énergétique).

### En bref

#### Amélioration et valorisation

des déchets

#### Nouvelles filières de recyclage

permet de réduire la quantité d'encombrants à éliminer

#### In situ

Traitement des déchets encombrants sur place (transport réduit)



Centre de massification et de tri du Sybert



#### UDI

Unité de Distribution (distribuant de l'eau de qualité)

#### TEPCV

Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

## 2 / AMÉNAGEMENT

### ■ Transfert de l'instruction du droit des sols

**La loi ALUR a profondément modifié le paysage de l'instruction des autorisations d'urbanisme.** En effet, elle a mis fin, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, à la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme auprès des communes compétentes situées dans les EPCI de plus de 10 000 habitants.

Dans le Doubs, **la reprise de l'ADS** (Application du Droit des Sols) concerne à cette date **133 nouvelles communes** - s'ajoutant aux 16 communes qui instruisaient déjà antérieurement. Elle représente environ 4 500 actes par an, soit environ la moitié des actes précédemment instruits par la Direction Départementale des Territoires du Doubs.

Les collectivités concernées ont pour la plupart organisé un service instructeur mutualisé au niveau de l'intercommunalité.

Dans le cadre de l'Instruction du Gouvernement du 3 septembre 2014 relative aux missions de la filière ADS dans

les services de l'État, la DDT a proposé un accompagnement sous différentes formes : réunions de sensibilisation au niveau des arrondissements, échanges bilatéraux, conseils de dimensionnement et d'organisation, explication des nouveaux circuits concernant les taxes d'urbanisme,... etc. Cet accompagnement se poursuit par l'animation d'un réseau départemental des services instructeurs.

Suite au transfert, la DDT a dû modifier la répartition géographique du portefeuille d'actes à instruire par chacun de ses pôles ADS territoriaux (Besançon, Montbéliard, Pontarlier).

**A l'horizon 2017 puis 2018, la loi NOTRe provoquera deux nouvelles vagues de reprise obligatoire de l'ADS par les collectivités territoriales compétentes suite au dépassement du seuil ALUR par les nouveaux EPCI constitués.**

### En bref

133

communes instruisent les autorisations d'urbanisme

4 500

Nombre d'actes instruits / an

#### ADS ■

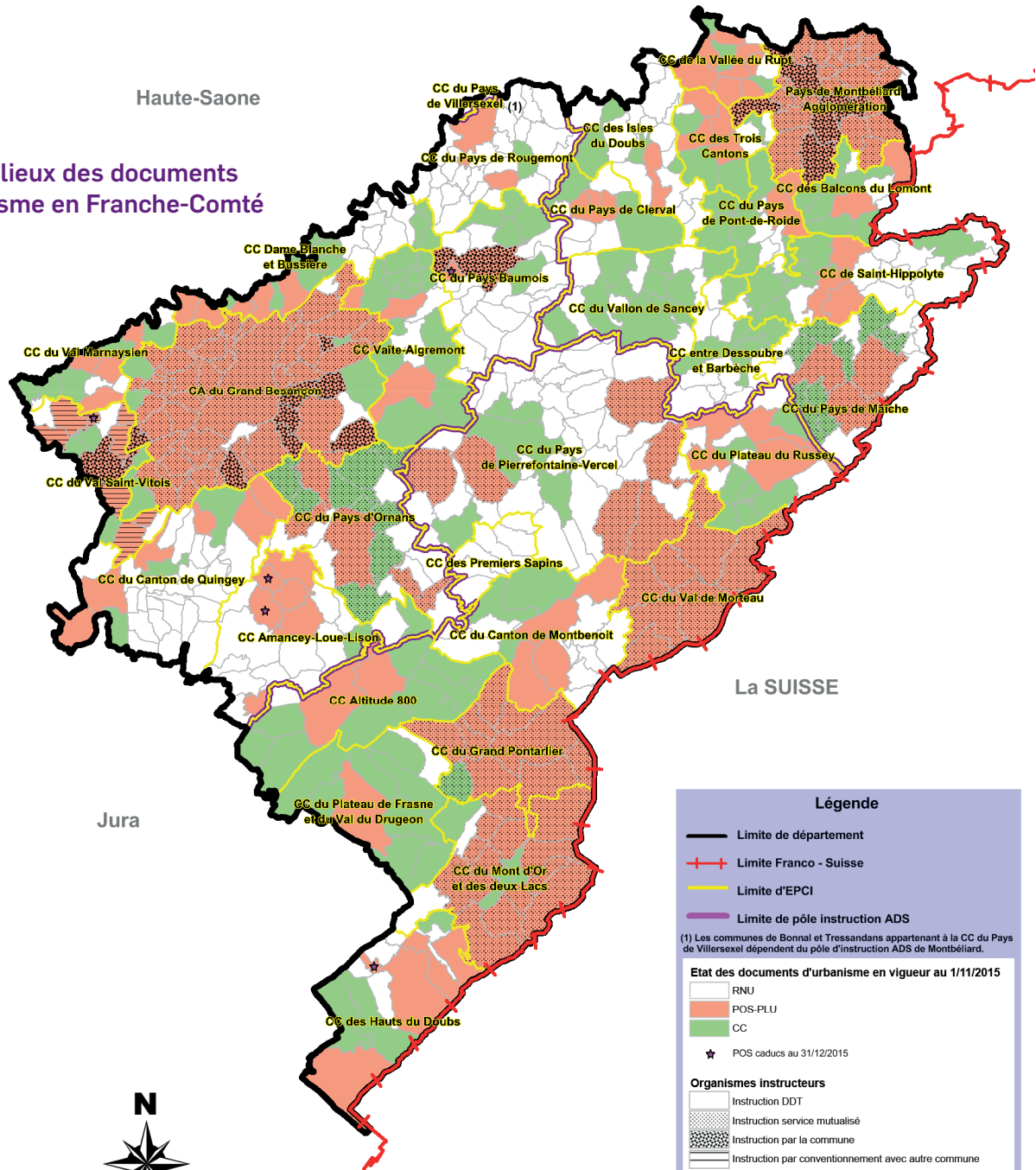
Application du Droits des Sols

#### Loi ALUR ■

Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové

Haute-Saone

## Etat des lieux des documents d'urbanisme en Franche-Comté



La SUISSE

Jura



Conception : DDT25 - CATU - UACT - RM

### Légende

- Limite de département
- Limite Franco - Suisse
- Limite d'EPCI
- Limite de pôle instruction ADS

(1) Les communes de Bonnal et Tressandans appartenant à la CC du Pays de Villersexel dépendent du pôle d'instruction ADS de Montbéliard.

#### Etat des documents d'urbanisme en vigueur au 1/11/2015

- RNU
- POS-PLU
- CC
- POS caducs au 31/12/2015

#### Organismes instructeurs

- Instruction DDT
- Instruction service mutualisé
- Instruction par la commune
- Instruction par conventionnement avec autre commune

## ■ L'Ad'AP, Agenda d'Accessibilité Programmée

La loi du 11 février 2005 prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

En bref



### Ad'AP

→ permet aux propriétaires d'ERP de rendre conforme leur établissement dans un délai limité suspendant les sanctions prévues

### 1 250

→ Dossiers de demande d'Ad'AP reçus en 4 mois

Face au constat, partagé par tous les acteurs, que cette échéance ne serait pas respectée, un nouveau dispositif permettant une mise en œuvre pragmatique de l'objectif de la loi de 2005 a été mis en place : **l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)**.

Ce dispositif permet aux propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) de les rendre conformes à la réglementation et de s'engager à procéder aux travaux de mise en accessibilité dans un délai limité, avec une programmation de travaux et de financement, suspendant les sanctions prévues.

En début d'année, des actions de communication auprès des collectivités ou des professionnels ont été conduites afin de rappeler les obligations et de répondre aux questions posées.

La date limite de dépôt d'un Ad'AP étant fixée au 27 septembre 2015, la direction départementale des territoires (DDT) a été destinataire de plus de 1 250 dossiers en 4 mois, soit le nombre de dossiers habituellement reçus en 4 ans, nécessitant l'engagement de moyens humains exceptionnels. Cette vague de dépôts témoigne d'une véritable relance de la dynamique mais nécessite encore d'être poursuivie pour les ERP qui n'ont pas encore fait le nécessaire.



Rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite

Ad'AP ■

Agenda d'Accessibilité  
Programmée

ERP ■

Etablissements  
Recevant du Public

## Pontarlier, projets d'aménagement de la RN57



Sortie de Pontarlier

Compte tenu de son positionnement géographique et de sa proximité avec la Suisse, le bassin de vie de Pontarlier connaît un essor et un dynamisme important qui se traduit notamment par une augmentation de trafic sur la RN57 au sud de Pontarlier de 2,8 % par an depuis 2008 et par conséquent par une congestion du trafic aux heures de pointes sur certains secteurs.

La réalisation d'un contournement de Pontarlier s'étant avérée par le passé un sujet particulièrement sensible au regard des forts enjeux environnementaux présents et avec des montants d'investissement très importants, il a été décidé de conduire des études d'amélioration de capacité pour le franchissement de Pontarlier par la RN57.

Les principes d'aménagement retenus suite à ces études ont été présentés lors d'une conférence de presse en mai 2015.

- Il s'agit tout d'abord de mettre en place d'ici le mois de mai 2016 un système de régulation d'accès par feux fonctionnant aux heures de pointe et en fonction du trafic détecté sur les sections les plus saturées aux heures de pointe (bretelle de la RD 437 au carrefour des rosiers).
- Les études portant sur la seconde phase d'aménagement visant à restructurer le réseau viaire au sud de Pontarlier seront lancées dès 2016.

### En bref

#### Régulation d'accès par feux

sur les sections les plus saturées

#### Restructuration du réseau viaire

Etudes d'aménagement lancées dès 2016 pour la zone sud de Pontarlier

**FEADER** ■

Fonds Européen Agricole  
pour le Développement  
Rural

**FEDER** ■

Fonds Européen  
de Développement  
Economique et Régional

**FSE** ■

Fonds Social  
Européen

## Bilan des fonds européens, FEDER, FSE et FEADER

Les engagements sur 2015 pour le FEDER (499 070,05 € pour un coût total de projets de 881 475,13 €) et le FEADER (5 139 602,00 € pour un coût total de projets de 50 232 004,00 €) ont été possibles grâce à des reliquats dégagés sur des projets abandonnés ou sous-réalisés du programme 2007-2013.

La part importante des paiements par rapport aux subventions programmées pour le FEDER (11 791 466,06 €), le FEADER (6 843 890,00 €) et le FSE (4 276 832,06 €) s'explique par l'éligibilité des dépenses qui s'est achevée le 31 décembre 2015.

La clôture définitive du programme 2007-2013 est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2018.

## La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

### Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

#### A retenir

**6 561 611€**

Subventions allouées  
en 2014

**9 268 410€**

Subventions allouées  
en 2015

**+41%**

augmentation de la DETR  
de 2014 à 2015

En 2015, le gouvernement a accru son soutien à l'investissement en milieu rural en augmentant de 200 millions d'euros le montant de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) par rapport à l'année précédente, soit une hausse de près d'un tiers du montant de cette dotation.

“ *La DETR, un soutien  
pour les projets  
d'investissements des  
collectivités locales en  
milieu rural* ”

La DETR constitue l'instrument privilégié pour soutenir les projets d'investissement structurants des collectivités locales en milieu rural. Dans le Doubs, l'augmentation de la DETR représente 41 %, soit un montant de 9 218 268 € (elle s'élevait en 2014 à 6 540 344 €).

Conformément à la circulaire interministérielle du 16 janvier 2015 et à la circulaire du ministre de l'intérieur du 22 janvier 2015, ce soutien à l'investissement local a été accordé en priorité aux projets de mutualisation, d'accessibilité et de maintien des services publics en milieu rural (espaces mutualisés de services au public, accessibilité des bâtiments recevant du public...).

L'effort de l'État à l'égard de l'investissement des collectivités s'est traduit quantitativement dans le département du Doubs une augmentation importante du nombre de dossiers programmés :

- ▶ sur l'année 2014, **400 dossiers** ont été programmés, pour un montant de **6 561 611 €**.
- ▶ En 2015, **595 dossiers** ont été programmés pour un montant de **9 268 410 €**.



## Accessibilité Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

La note d'information du ministère de l'intérieur du 22 janvier 2015 relative aux opérations prioritaires pour la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) fixe pour 2015 la liste des opérations prioritaires.

Parmi ces priorités, le Gouvernement retient l'accessibilité de tous les établissements recevant du public : des subventions peuvent être accordées aux collectivités locales pour financer les travaux de mise en accessibilité de tous

les établissements recevant du public en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

► En 2015, cette priorité gouvernementale s'est traduite dans le département du Doubs par la programmation de 31 dossiers de DETR ayant permis le financement de projets d'accessibilité de bâtiments publics aux PMR, pour un montant de **420 049 €**.



Personnes à Mobilité Réduite

## Revalorisation du centre-bourg de la commune de Frasne

La DETR accompagne également des projets structurants au niveau local.

Ainsi, en 2015 le projet de la commune de Frasne de rénovation de la rue de la gare et des abords a pu être subventionné.

Ce projet majeur sur le secteur vise :

- la rénovation du centre-bourg, l'amélioration du cadre de vie et la sécurisation des déplacements piétonniers avec l'instauration de liaisons douces reliant l'école, la mairie, la Poste, la gare SNCF et améliorant l'accessibilité PMR
- il vise à aménager une plate-forme multimodale au niveau de la gare TGV avec la location de modes de déplacements doux et la construction de parkings pour les travailleurs transfrontaliers
- il vise enfin à améliorer l'attractivité touristique, le bourg de Frasne constituant un point d'entrée dans le massif du Jura.

Sur le coût total du projet de 1 146 373 € HT, la participation totale de l'État s'élève à 250 000 € dont 146 000 € de DETR et 104 000 € du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire du Commissariat à l'Aménagement du Massif du Jura.

L'opération a également bénéficié de subventions des amendes de police 98 031 € (aménagements de sécurité et mobilier urbain), du Conseil départemental et du Conseil régional (plan de relance du BTP).

## En bref

151 203€

Subvention DETR allouée  
au SICTOM

39 059€

Subvention et crédits  
BEPOS de l'ADEME

630 013€

Coût total du projet

**SICTOM** 

Syndicat Intercommunal de  
Collecte et de Traitement  
des Ordures Ménagères

**BEPOS** 

Bâtiments à Énergie  
POSitive

### Construction d'un bâtiment à usage administratif et technique pour le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM des 3COM 25)

Le SICTOM des 3 COM est compétent en matière de collecte et de traitement des déchets. Il souhaite investir pour la valorisation de certains déchets à la demande des industriels, artisans et commerçants.

Le projet prévoit une partie administrative et une partie technique pour le transfert, la valorisation et l'élimination des ordures ménagères. Le projet se veut pédagogique et innovant.

► Pédagogique : constitution d'un espace de

démonstration des techniques de réduction des déchets à la source (éco-digesteur, lombrics composteurs, valorisation des déchets...) mais aussi lieu de rencontre, de communication et de formation à destination des publics professionnels, scolaires et résidents.

► Innovante par la construction d'un espace dédié à l'éco-digesteur permettant une réduction de 80 % des volumes traités auquel sera adjoint une filière, inexistante aujourd'hui, de récupération et de valorisation du polystyrène auprès des artisans et commerçants.

La subvention DETR s'élève à **151 203 €** sur un **coût total de 630 013 € HT**.

L'opération a également bénéficié de crédits BEPOS de l'ADEME à hauteur de **39 059 €** et du plan de relance BTP du Conseil régional.

## La verbalisation électronique

L'article 3 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 de finances rectificative pour 2010 prévoit la création d'un fonds d'amorçage destiné à inciter les communes ou leurs groupements à se doter des matériels permettant la mise en place de la verbalisation électronique (7,5 millions d'euros issue du prélèvement des recettes de l'État au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière).

Ce dispositif permet de transmettre sous forme électronique les messages d'infractions au Centre National de Traitement de Rennes dont la gestion est assurée par l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions.

Ce fonds a été mis en place pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il a été reconduit une première fois pour 2 ans, jusqu'au 31 décembre 2015

(article 143 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances initiale pour 2014). Ce fonds a été reconduit une seconde fois jusqu'au 31 décembre 2017 (article 170 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances initiale pour 2016).

**Dans le département du Doubs, 11 communes ont déjà bénéficié de ce fonds pour s'équiper, 3 sont en cours d'équipement.**



## 3 / LES TERRITOIRES RURAUX

### Plan paysage 2015

Le paysage est aujourd'hui considéré comme un élément important de la qualité de vie des populations.

Que ce soit les paysages remarquables ou les paysages du quotidien, ils jouent un rôle majeur dans l'épanouissement de chacun et le vivre ensemble. Ils constituent un enjeu d'attractivité pour les territoires et comme un emblème de la France à l'international.

“ *Politique ambitieuse de reconquête des paysages* ”

La Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a annoncé en conseil des ministres, le 25 septembre 2014, une **politique ambitieuse de reconquête des paysages**.

Le plan d'action se décline en dix leviers où figure la généralisation des plans de paysage de nouvelle génération qui s'est traduite par un appel à projet national lancé en 2014.

**Après l'analyse de plus de 75 dossiers de candidature, un regroupement de sept communes de Franche-Comté a su convaincre le comité de sélection de la spécificité de son territoire et de son projet.** Les communes de Villers-sous-Chalamont, Arc-sous-Montenot,



Lemuy, Levier, Montmarlon, Supt et Villeneuve d'Amont dans les départements du Doubs et du Jura ont souhaité s'affranchir des limites administratives pour proposer un projet ambitieux et cohérent de mise en valeur d'un paysage forestier typique de la région. Les élus ont à cœur de mettre en avant la culture locale et les savoir-faire liés à ce territoire pour développer l'accueil touristique tout en préservant leur cadre de vie exceptionnel. Ce territoire rural, comportant une superficie forestière de 53 %, est finalement présenté à la fois comme un patrimoine et une ressource, un cadre de vie et un lieu de travail.

**75**  
dossiers de candidature  
«Plan paysage» analysés

**7**  
communes Franc-comtoises  
retenues

## Plan de soutien à l'élevage

400

exploitants ont  
bénéficié des mesures  
d'apport de trésorerie

Dans un contexte national de crise, le gouvernement a décidé le 22 juillet dernier d'un **plan de soutien à l'élevage français** dont différentes mesures permettent d'améliorer la trésorerie des agriculteurs.

Pour le département, environ 500 agriculteurs ont contacté la DDT pour être recensés dans le cadre du plan de soutien et ainsi faire part de leurs difficultés.

Plus de 400 exploitants ont pu bénéficier des mesures d'apport de trésorerie selon les modalités définies lors des 6 réunions de la cellule départementale d'urgence regroupant les différents acteurs du monde agricole :

► Fonds d'allègement des charges :

**208 dossiers éligibles** d'exploitants situés dans les filières en crise (production porcine, bovin viande et lait standard notamment) pour une enveloppe de 626 901 €, soit un montant moyen d'aide par associé de 1 610 €,

► **350 demandes de remises** gracieuses fiscales,

► **292 demandes d'allègement de cotisations sociales MSA** pour un montant moyen d'aide par associé de 1 300€.

Suite aux dernières annonces ministérielles du mois de janvier 2016, une nouvelle enveloppe vient d'être allouée aux régions dans le cadre du FAC et des cotisations MSA. Les modalités de gestion de ces nouvelles enveloppes seront définies lors d'une réunion de la cellule départementale d'urgence.

### En bref :

- 626 901€ de fonds d'allègement des charges pour 208 dossiers éligibles
- 350 demandes de remises gracieuses
- 292 demandes d'allègement des cotisations sociales MSA

FAC

Fonds d'Allègement des  
Charges

MSA

Mutualité Sociale  
Agricole



## ■ La Politique Agricole Commune (PAC), bilan sur le premier pilier

2015 aura été une année de mise en place effective de la nouvelle PAC.

Suite au refus d'apurement par l'Europe des subventions du premier pilier de la PAC, les déclarations PAC des agriculteurs doivent maintenant se faire sur la base d'un référentiel parcellaire graphique (RPG).

Ce référentiel, réalisé à grand peine en 2014 a été réinitialisé par l'IGN pour 2015, mais s'est avéré encore imparfait. Par ailleurs les outils de contrôle des déclarations n'ont été livrés que très progressivement, ce qui a nécessité de reprendre l'ensemble des dossiers à chaque livraison de nouveaux modules de contrôles.

Ainsi, 2015 a nécessité un investissement important des agents de la DDT accompagnés d'une vingtaine d'agents contractuels depuis le mois de septembre pour la mise en oeuvre d'une procédure inédite, car, au-delà des contrôles et corrections réalisées (environ 60 000 corrections traitées sur les 2 500 dossiers PAC), une procédure contradictoire avec les exploitants a été nécessaire pour recueillir leur avis.

Les modules de contrôle n'ayant pas été tous livrés en 2015, les primes PAC n'ont pas pu être versées aux agriculteurs.

**Aussi, compte tenu de l'importance des sommes en jeu, l'État a mis en place un système d'Aide en Trésorerie Remboursable (ATR) demandé par 92 % des exploitants du département grâce à une mobilisation forte des agents de la DDT sur la communication de ce dispositif.**

### ○ En bref

92%

des exploitants ont demandé le système d'Aide en Trésorerie Remboursable

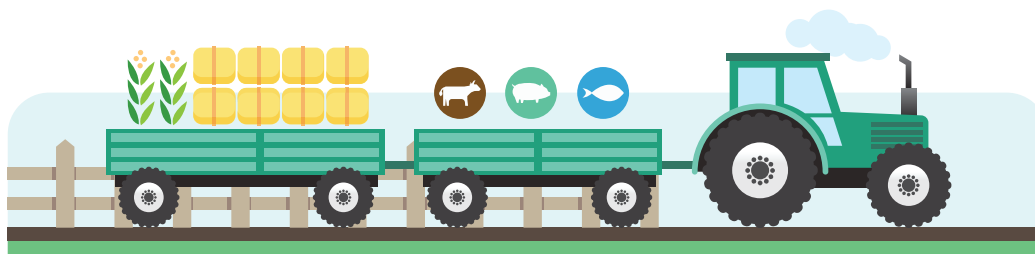
2 500

Nombre de dossiers PAC

■ **ATR**  
*Aide en Trésorerie Remboursable*

■ **PAC**  
*Politique Agricole Commune*

■ **RPG**  
*Référentiel Parcellaire Graphique*



## En bref

### La CDPNAF

20

documents d'urbanisme  
examinés

161

dossiers individuels  
(dont 105 agricoles)

#### CDCEA

Commission  
Départementale de  
Consommation des  
Espaces Agricoles

#### CDPENAF

Commission  
Départementale de  
Préservation des  
Espaces Naturels,  
Agricoles et Forestiers

#### PLU

Plan Local d'Urbanisme

#### INAO

Institut National des  
Appellations d'Origine

#### SAFER

Sociétés d'Aménagement  
Foncier et  
d'Établissement Rural

## De nouvelles prérogatives pour la Commission Départementale de préservation des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers

Aux termes des articles 25 à 28 de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt LAAF, les prérogatives de l'ancienne Commission Départementale de la consommation des espaces agricoles ont été élargies dans le cadre de la création de la Commission Départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette nouvelle instance a été élargie à de nouveaux membres représentant notamment le monde forestier (propriétaires et association des communes forestières), l'INAO à voix délibérative, l'ONF et la SAFER à titre consultatif.

Le 4 septembre 2015, suite au décret d'application publié le 9 juin 2015 et à l'arrêté préfectoral portant composition de la CDPENAF en date du 28 août 2016, cette instance a été renouvelée et installée officiellement par M. le préfet.

### Rôle de la CDPENAF

**La CDPENAF est un lieu de débats sur l'utilisation raisonnée des terres et le nécessaire équilibre à trouver entre les volets agricoles, naturels et forestiers.**

Le rôle dévolu à la CDPENAF est de vérifier que l'enjeu fondamental de concilier les objectifs de construction de logements et la nécessaire lutte contre l'artificialisation des sols, en particulier des terres agricoles est respecté notamment au travers des documents d'urbanisme.

En outre, elle est amenée à se prononcer sur un certain nombre de dossiers individuels dont l'examen obligatoire est prévu par les textes et peut se saisir de tout sujet entrant dans le champ de ses prérogatives générales.

### Bilan 2015 de la CDPENAF

L'acquis principal de la CDCEA puis de la CDPENAF a été de nourrir une **discussion ouverte et franche entre divers gestionnaires de l'espace dont au premier rang les élus et le monde agricole**. La sensibilisation à l'artificialisation des terres et à la consommation d'espaces correspondants reste néanmoins un exercice à poursuivre inlassablement bien que l'optimisation de la consommation foncière quels que soient les usages semble être désormais une préoccupation partagée par tous.

Pour 2015, de manière chiffrée, la CDPENAF a examiné 20 documents d'urbanisme (9 PLU, 7 PLU STECAL et 4 cartes communales) et 161 dossiers individuels (dont 105 agricoles).

**Elle a rendu 90% d'avis favorables s'agissant des documents d'urbanisme et 86% s'agissant des dossiers individuels. Pour ces derniers, les avis ont été rendus à l'unanimité dans 91% des cas.**

# UN ÉTAT PLUS MODERNE, PLUS EFFICIENT, PLUS EFFICACE

## Le Conseil aux Territoires

Dans le contexte de renforcement des compétences des collectivités, et face aux défis économiques, sociaux et environnementaux de nos territoires, l'État se doit d'être un partenaire privilégié des porteurs de projet et des collectivités qui participent à la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires.

L'Etat accompagne de façon transversale les projets locaux compatibles avec les priorités nationales, et qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies territoriales partagées.

La DDT, dans le cadre de sa mission de Conseil aux Territoires, apporte un appui technique et administratif selon les axes principaux suivants :

**1/ l'aide à l'émergence de stratégies globales** ou de projets ainsi que l'accompagnement de projets de développement durable qui nécessitent d'articuler, de concilier entre elles plusieurs thématiques (habitat, environnement...);

**2/ le soutien à la mise en œuvre des politiques publiques prioritaires**, notamment en réponse aux besoins des populations, à la prise en compte des risques, aux transitions écologique et énergétique ;

**3/ l'appui méthodologique aux collectivités** que ce soit :

- la structuration de la gouvernance, pour un nouveau projet, ou pour résoudre les situations bloquantes où peut se trouver un projet faisant face à des contraintes (enjeux environnementaux, servitudes, oppositions de tiers, conflits d'usage...),,
- une ingénierie administrative, dans l'objectif de faire correspondre le calendrier des procédures avec celui du projet.

Ce travail d'ensemblier peut se traduire à la demande du porteur de projet par la délivrance d'un certificat de projet qui listera en amont l'ensemble des procédures rendues nécessaires à prendre en compte. Un certificat de projet pour une industrie a été délivré en 2014, et 2 pour des projets éoliens en 2015.

**Le conseil aux territoires et les certificats de projet sont ainsi des réponses à la demande d'un Etat qui « rende possible » les projets, dans un calendrier partagé, et qui énonce en amont les conditions de leur faisabilité.**

*La DDT intervient ainsi dans le projet de restructuration de la station de ski de Métabief, le plan de circulation d'Etalans suite aux accidents sur la RN 57, ou encore les plans d'actions financés par le fonds de transition énergétique (TEPcv).*



## Le Conseil aux territoires

accompagnement des projets locaux inscrits dans des stratégies territoriales partagées

2

certificats de projets délivrés en 2015 pour des projets éoliens

## ■ Les Archives départementales au service des collectivités

La loi confie aux Archives départementales le « contrôle scientifique et technique » des archives des collectivités quelque soit leur taille (région, département, commune).

Sous ce nom un peu barbare, se cache une mission d'accompagnement des communes et des établissements de coopération intercommunale (EPCI), qui prend surtout la forme d'inspections et de visites.

Il n'y a pas grande différence entre ces deux modes d'intervention, sinon que les premières ont lieu à l'initiative des Archives et les secondes, à la demande des collectivités. Dans tous les cas, c'est-à-dire dans 58 communes de moins de 2 000 habitants, 10 de plus de 2 000 habitants et 5 EPCI en 2015, des conseils sont dispensés, sur les conditions et les durées de conservation des documents, les précautions

qui doivent accompagner la dématérialisation et les éliminations, ou la tenue du registre de délibérations.

Dans les plus petites communes, les archivistes mettent en œuvre les éliminations, dégageant la place nécessaire pour les accroissements.

Dans les grandes, ils peuvent encadrer le vacataire que la collectivité aura décidé de recruter.

**De quoi apaiser les angoisses des élus devant cette question souvent jugée complexe !**

### 🔍 A retenir

#### Contrôle scientifique et technique

délégué aux archives départementales, mission d'accompagnement des communes et des EPCI sur les conditions et durées de conservation des archives.

“ 58 communes bénéficient de conseils ”



Les Archives départementales

## La dématérialisation des échanges dans le secteur public local

Au cours de ces dernières années, l'Administration des finances publiques et ses partenaires – associations d'élus et Cour des Comptes – ont défini, expérimenté puis déployé des normes et des outils permettant à chaque organisme public local de dématérialiser totalement ses échanges.

- La dématérialisation dans le secteur public local est en effet une priorité car elle permet de réduire le coût de gestion des données budgétaires et comptables des organismes publics locaux (supports, traitements, ...) et de simplifier et accélérer l'échange d'informations avec le comptable public.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, tous les organismes publics locaux doivent être techniquement en mesure de réaliser ce type d'échange.

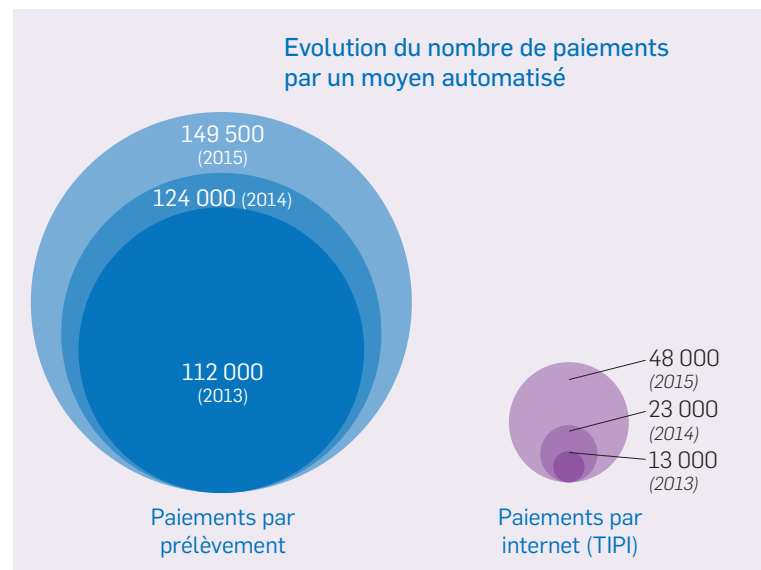
- Dans le Doubs, environ la moitié des collectivités ont adressé, sous forme dématérialisée, non seulement leurs pièces comptables (titres de recette, mandats de dépense) mais aussi leurs pièces justificatives (factures, délibérations, ...).

Parallèlement, le développement des moyens automatisés de paiement s'est poursuivi. Les usagers du secteur public local peuvent payer leurs factures et redevances par prélèvement ou par internet grâce au dispositif TIPI (Titres Payables sur Internet).

- Dans le département, ces moyens de paiement ont poursuivi leur progression en 2015 :

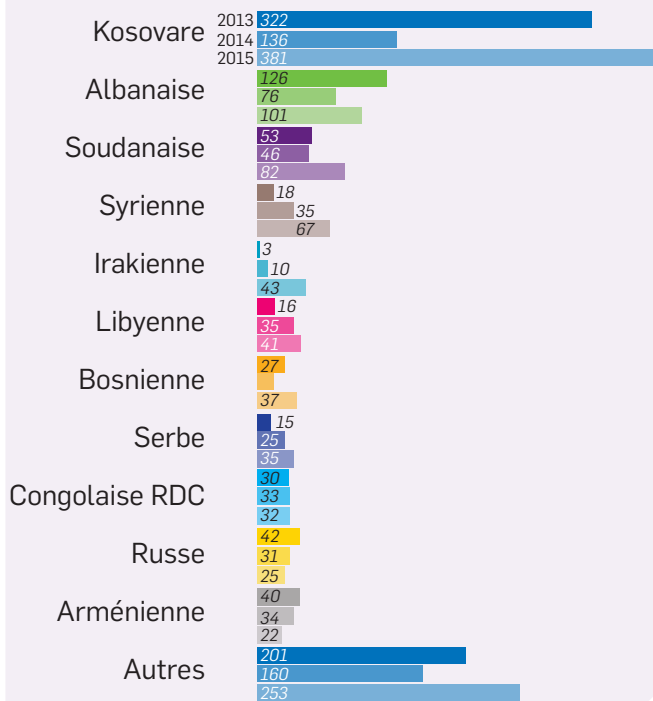
### En bref :

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 tous les organismes publics locaux être en mesure de dématérialiser leurs échanges
- Les usagers peuvent payer leurs factures par prélèvement ou par internet : dispositif TIPI



## Le guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile

### Evolution des nationalités des Primo-arrivants de 2013 à 2015 enregistrés au guichet unique de la Préfecture du Doubs



En septembre 2015, la préfecture du Doubs a mis en place un guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile, créé dans le cadre de la loi du 29 juillet 2015 portant réforme de l'asile.

Ce service est chargé d'enregistrer, en liaison avec la PADA (plateforme d'accueil des demandeurs d'asile) et l'OFII (Office Français pour l'Immigration et l'Intégration), les demandes des étrangers sollicitant le statut de réfugié en France et domiciliés dans les quatre départements de Franche-Comté.

Cette proximité, combinée avec les nouveaux délais d'instruction introduits par la réforme, (notamment l'enregistrement des demandes dans un délai de 3 jours), permet d'offrir une réponse rapide et plus efficace dans l'examen des situations.

En 2015, le guichet unique a enregistré 1 121 demandes d'asile (hors mineurs accompagnants), soit une progression de 76 % par rapport à 2014 (636 demandes enregistrées). Les nationalités les plus représentées en 2015 sont, par ordre décroissant, kosovare, albanaise, soudanaise, syrienne.

Voir l'histogramme ci-contre.

Ces demandeurs sont pour 71% d'entre eux domiciliés dans le département du Doubs (15% dans le Jura et 7% dans le 70 et le 90).

Enfin, le guichet unique de Besançon figure parmi les 6 sites désignés « pôle d'accueil » pour l'admission des demandeurs d'asile en besoin manifeste de protection en provenance de Grèce ou d'Italie, dans le cadre du programme européen de relocalisation.

**PADA**  
Plateforme d'Accueil  
des Demandeurs  
d'Asile

**OFII**  
Office Français de  
l'Immigration et de  
l'Intégration



## La démarche QUALIPREF

Le ministère de l'Intérieur a mis en œuvre la démarche qualité « QUALIPREF », spécifique aux missions des préfectures.

Module optionnel « relations avec les collectivités territoriales » : des modes de relation renforcés avec les collectivités locales.

Outre le module obligatoire sur l'accueil général, la préfecture du Doubs s'est engagée dans le module optionnel « relations avec les collectivités territoriales », traduisant ainsi une attention particulière portée au public spécifique que constituent les élus et les services des collectivités locales.

Cette démarche repose sur un référentiel qui détaille les engagements à respecter et un dispositif de contrôles périodiques permettant de conserver et d'améliorer le niveau de qualité requis par le référentiel.

### Ces engagements sont :

- des observations motivées pour le contrôle de légalité ;
- une démarche préalable systématique d'information des élus en matière de contrôle budgétaire ;
- la transmission d'une réponse sous 15 jours ouvrés aux demandes de conseil ou d'information émises par courrier ;
- la transmission d'une réponse sous 5 jours ouvrés aux demandes de conseil ou d'information formulées par courriel ;
- la fixation, dans des délais encadrés, d'un rendez-vous pour tout élu ou cadre territorial qui en fait la demande.

### Labellisation Qualipref 2.0 :

La préfecture a obtenu le label Marianne le 17 juin 2013 (renouvelé en novembre 2014) pour l'ensemble des services des trois sites (Chamars-Nodier-Sarrail).

Un audit externe mené par l'AFNOR en novembre 2015, a conduit à la labellisation Qualipref 2.0 de la préfecture du Doubs.

L'enjeu de cette démarche est de s'adapter continuellement aux exigences croissantes en matière de qualité de l'accueil et de service rendu à l'utilisateur et d'obtenir une reconnaissance officielle. Le mérite de ce référentiel est de formaliser un code de bonnes pratiques et également d'inspirer des pistes d'amélioration. L'objectif des services est de maintenir un niveau constant de qualité en évaluant périodiquement leurs procédures et en apportant les actions correctrices nécessaires.

**En s'inscrivant durablement dans une véritable culture de la qualité, la préfecture du Doubs a fait le choix de mieux répondre aux attentes des usagers, d'accroître leur satisfaction, d'améliorer de façon continue ses pratiques et de valoriser ainsi le savoir-faire de ses agents.**



### Labellisation Qualipref 2.0

L'engagement de la préfecture du Doubs dans une culture de la qualité

**AFNOR**  
Association Française  
de Normalisation

# GLOSSAIRE

Sigles

Signification

A

---

Ad'AP	Agenda D'Accessibilité Programmée
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADS	Application du Droit des Sols
AESH	Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap
AFNOR	Association Française de NORmalisation
ALUR	Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové
ANAH	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARS	Agence Régionale de Santé
ASV	Adaptation de la Société au Vieillessement
ATR	Aide en Trésorerie Remboursable

B

---

BAC	Brigades Anti-Criminalité de la Police Nationale
BEPOS	Bâtiments à Énergie POSitive

C

---

CADA	Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAGB	Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
CATTP	Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCID	Commission Communale des Impôts Directs
CDAPH	Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CDCEA	Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles
CDPNAF	Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
CDVLLP	Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels
CEREMA	Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CIID	Commission Intercommunale des Impôts Directs
CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques

## D

DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDFE	Délégation Départementale aux Droits des Femmes à l'Égalité
DDFiP	Direction Départementale des Finances Publiques
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DDT	Direction Départementale des Territoires
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRFiP	Direction Régionale des Finances Publiques

## E

EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPIDE	Établissement Pour l'Insertion par l'Emploi
EREA	Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté
ERP	Établissement Recevant du Public

## F

FAC	Fonds d'Allègement des Charges
FACT	Franche-Comté Amélioration des Conditions de Travail
FARRS	Fonds d'Amorçage pour le Réforme des Rythmes Scolaires
FART	Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement économique et Régional
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FSE	Fond Social Européen

## G

GDI	Groupe Départemental d'Intervention
GGN	Groupement de Gendarmerie Nationale

## I

ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INAO	Institut National des Appellations d'Origines

## M

MISEN	Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
MSA	Mutualité Sociale Agricole

NOVA	Outil Informatique regroupant les organismes de services à la personne
OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
ONF	Office National des Forêts
ORSEC	ORganisation des SECours

## P

PAC	Politique Agricole Commune
PADA	Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile
PDALHPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées
PEDT	Projet Educatif Départemental Territorial
PETR	Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux

PLU	Plan Local d'Urbanisme
PMR	Personnes à Mobilité Réduite
POI	Plan d'Opération Interne
PPA	Plan de Protection de l'Atmosphère
PPI	Plan Particulier d'Intervention
PPRi	Plan de Prévention des Risques inondations
PPRT	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PSIG	Pelotons de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie

## Q

QPV	Quartier Prioritaire de la Ville
-----	----------------------------------

## R

REP+	Réseau d'Education Prioritaire +
RPG	Référentiel Parcellaire Graphique

## S

SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDACR	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SICTOM	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SROS	Schéma Régional d'Organisation Sanitaire

## T

TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
TUPI	Titres Payables sur Internet

## U

UDI	Unité de Distribution (distribuant de l'eau de qualité)
ULIS	Unité Localisée d'Inclusion Scolaire





Document réalisé par le  
Service départemental de la  
communication interministérielle  
et le Service de la coordination  
interministérielle départementale  
de la Préfecture du Doubs  
Mise en page et illustrations :  
InanuiCréation - Cécilia Bertin  
Crédits Photographiques :  
Préfecture du Doubs, Shutterstock,  
Frédéric Massard, InanuiCréation